

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

DOCUMENT DE TRAVAIL
sur la situation et la structure politiques
administratives et économiques des Pays et
Territoires d'Outre-Mer associés à la Communauté

(établi à l'intention des membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne)

15 septembre 1958

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

C O M M I S S I O N

Document de travail

sur la situation et la structure politiques
administratives, économiques et sociales des pays
et territoires d'outre-mer associés à la Communauté

(établi à l'intention des membres de
l'Assemblée parlementaire européenne)

- - - - -

15 septembre 1958

A V A N T - P R O P O S

Au cours des travaux d'étude destinés à préparer l'accomplissement des tâches que le Traité lui assigne, la Commission a rassemblé un certain nombre de données sur la situation et la structure politiques, administratives, économiques et sociales des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté.

Elle a pensé qu'il serait utile de mettre ces données à la disposition des membres de l'Assemblée sous forme d'un document de travail, afin de leur permettre de prendre une première vue d'ensemble de la situation et des principaux problèmes actuels des pays et territoires associés à la Communauté en vertu des dispositions de l'article 227 du Traité.

La première partie présente les données géographiques, climatiques et démographiques de base;

La deuxième décrit l'organisation institutionnelle politique et administrative;

La troisième traite des problèmes économiques.

La rédaction du document s'est heurtée à de sérieuses difficultés en raison de l'insuffisance et du manque de comparabilité de la documentation disponible. Cette lacune s'est révélée particulièrement sensible dans le domaine social; aussi a-t-il été nécessaire de renoncer à traiter cet important aspect, qui fera ultérieurement l'objet d'une étude spéciale.

La Commission est pleinement consciente de la tâche qui s'impose pour améliorer cette situation; elle a cependant jugé que, malgré ses imperfections, le document apporterait, sur quelques-uns des problèmes au moins, des éléments d'information dont le besoin a été si souvent souligné depuis l'entrée en vigueur du Traité.

- - - - -

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>Première partie - Données de base</u>	2
1. Superficie, population	2
2. Facteurs naturels (géographie, climat ...)	3
3. Facteurs humains	4
a) races principales	4
b) démographie	4
c) genre de vie	7
<u>Deuxième partie - Organisation politique et administrative</u>	10
A. Répartition des compétences entre Etats responsables et Autorités locales	10
B. Organisation politique et administrative des pays et territoires d'outre-mer	15
a) Les pays d'outre-mer français	16
b) Les territoires belges	18
c) La Somalie sous tutelle italienne	19
d) La Nouvelle-Guinée Néerlandaise	20
<u>Troisième partie - Structure économique</u>	21
1°) Généralités	21
2°) Production	23
- Conditions générales	23
- Evolution de la production et perspectives	24
- Importance dans le commerce mondial	29
- Importance pour les ressources du territoire	30
- Systèmes de régularisation des prix à la production	30
3°) Energie	32
4°) Transports	35
5°) Les échanges	37
a) Structure et orientation	37
b) régime du commerce extérieur	44
6°) Monnaie et Crédit	45
7°) Investissements	49
1. Taux d'investissement	49
2. Investissements publics ou privés	49
3. Les investissements privés	49
4. Les investissements publics	50

Première partie

Données de base

1 - Superficie - population

Les pays et territoires d'Outre-Mer associés à la Communauté Economique Européenne sont énumérés à l'annexe IV du Traité; ils couvrent au total près de 12 millions de Km² (8,6% des terres émergées) et rassemblent une population de 53 millions d'habitants environ (moins de 2% de la population mondiale)

Etat membre avec lequel les pays et territoires entretiennent des relations particulières	PAYS OU TERRITOIRES	Superficie (1 000 Km ²)	Population (1 000 hab.)
Belgique	Congo Belge	2.345	13 252
	Ruanda-Urundi (territoire sous tutelle)	54	4 495
France	a) <u>Territoires d'Outre Mer faisant partie de la République Franç.</u>		
	Afrique Occidentale franç. (Mauritanie, Sénégal, Soudan, Guinée franç., Côte d'Ivoire, Haute Volta, Dahomey, Niger)	4.634	18 755
	Afrique Equatoriale franç. (Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Tchad)	2.510	4 870
	Madagascar	590	4 918
	Archipel des Comores	2	1178
	Côte française des Somalis	22	67
	Nouvelle Calédonie	19	68
	Polynésie franç. (ex. Océanie)	4	72
	St. Pierre et Miquelon	0,2	5
	b) <u>Etats sous tutelle administrée par la France</u>		
	République du Togo	57	1 085
Etat sous tutelle du Cameroun	432	3 187	
Italie	Somalie sous tutelle administrée par l'Italie	461	1 263
Pays-Bas	Nouvelle Guinée Néerlandaise	560	730
		<u>11.690</u>	<u>52 945</u>

Situés pour leur quasi totalité dans la zone intertropicale du globe, les pays et territoires considérés sont ainsi répartis:

Afrique	11 106 000 Km ²	51 953 000 habitants
Asie	560 000 -	700 000 -
Océanie	23 000 -	145 000 -
Amérique	200 -	5 000 -

Ils appartiennent donc pour 95% de leur superficie et 98% de leur population au continent africain et se situent pour le reste dans la zone centrale de l'Océan Pacifique.

En Afrique même on peut distinguer deux groupes d'importance très inégale: l'un ouvert sur l'Océan Atlantique couvre 10 000 000 de Km² et rassemble 45 millions et demi d'habitants; l'autre ouvert sur l'Océan Indien (les deux Somalies, Madagascar et les Comores) ne s'étend que sur un peu plus d'un million de Km² mais groupe près de 7 millions d'habitants.

2 - Facteurs naturels: (géographie, climat, ...)

L'Afrique est un continent massif dont les côtes sont généralement peu découpées et d'accès souvent difficile par suite de l'existence du phénomène connu sous le nom de "barre". Malgré un relief peu accidenté dans l'ensemble, les voies navigables naturelles sont rares et souvent discontinues.

Les pays et territoires associés qui se situent dans la zone intertropicale en connaissent la diversité climatique (désertique, tropicale ou équatoriale avec des influences maritimes limitées. **D'une manière générale les climats de ces régions sont pénibles à l'homme, même autochtone.**

Les sols soumis à une insolation exagérée ou excessivement lavés dans de délai d'une courte et brutale saison pluvieuse sont d'une grande fragilité: l'action conjuguée des méthodes de culture et du climat en précipite souvent la dégradation. Cependant certaines zones, notamment aux environs de l'équateur, sont plus favorisées de ce point de vue, du fait de l'existence d'une couverture forestière importante.

Les conditions naturelles sont relativement meilleures à Madagascar encore que tout le plateau central de l'île soit affecté **d'un processus de latéritisation** des sols tout à fait comparable à celui des régions les plus menacées du continent africain.

Les pays et territoires du Pacifique bénéficient, grâce à leur situation insulaire, de conditions naturelles beaucoup plus favorables à l'action humaine. Géologiquement plus jeunes que le continent africain, ces îles sont caractérisées par l'existence d'une ceinture côtière relativement étroite entourant un massif montagneux d'origine volcanique. Le climat, tempéré par les influences maritimes, est de type tropical avec une pluviosité assez forte et des températures moyennes de l'ordre de 25°.

3 - Facteurs humains

a) Races principales - L'Afrique présente une grande diversité raciale. Cependant la race noire domine et deux rameaux principaux peuvent être distingués:

- le rameau soudanais en AOF, au Tchad, au Togo, et, pour une partie, au Cameroun;
- le rameau bantou au Congo Belge et dans les territoires du Sud de l'AEF (Gabon, Moyen Congo et Oubangui-Chari).

Par ailleurs des peuplements d'origine peut-être sémitique se trouvent englobés dans les masses dominantes, tels les Peuhls de l'AOF et du Nord Cameroun et les Batutsi du Ruanda-Urundi.

Le peuplement de Madagascar est également très diversifié; le plateau central est occupé par des races d'origine malaise, alors que la périphérie est peuplée de races dont le type africain est assez accusé.

La région des Somalies rassemble diverses races d'origine sémitique.

Les îles du Pacifique ont un peuplement de base de race papoue, mais les influences extérieures, notamment pour les petites îles, se sont traduites par l'introduction de caractères asiatiques et européens.

b) Démographie

Le tableau suivant retrace l'évolution de la population des pays et territoires de 1946 à 1956.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Unité : 1 000 habitants

Pays et Territoires	1946			1954			1956/1957		
	Population totale	dont population émigrée	hab/km ²	Population totale	dont population émigrée	hab/km ²	Population totale	dont population émigrée	hab/km ²
T O M français Total	28 252	131,8	-	30 373	197,4	-	33 205	260,5	-
A.O.F.	16 000	32	3,4	17 205	62,2	3,66	18 755	88,2	4,0
dont Sénégal	1 895	17,5	9,5	2 093	33,1	10,4	2 230	48,6	11,4
Mauritanie	497	0,5	0,4	566	0,9	0,6	616	1,6	0,6
Soudan	3 797	3,5	3,1	3 346	5,6	3,0	3 643	7,4	3,2
Guinée	2 125	4,8	8,6	2 261	6,7	9,1	2 507	9,5	10,2
Côte d'Ivoire	4 056	6,0	8,6	2 170	10,1	6,7	2 482	11,6	7,7
Haute Volta	((((2,3	11,3	3 326	3,7	12,1
Niger	2 168	0,9	1,7	2 127	1,5	1,8	2 336	3,0	2,0
Dahomey	1 458	1,7	12,4	1 534	2,0	13,2	1 615	2,8	13,9
A.E.F.	4 131	10,9	1,6	4 434	21,8	1,7	4 870	25,3	1,94
dont Moyen-Congo	631	5,1	1,8	693	10,0	2,0	759	10,4	2,2
Gabon	423	1,9	1,6	408	4,0	1,5	404	4,0	1,5
Oubangi-Chari	1 065	2,4	1,7	1 081	4,5	1,7	1 121	6,0	1,8
Tchad	2 012	1,5	1,6	2 252	3,3	1,7	2 581	4,9	2,0
Madagascar	4 150	60	7	4 461	67,0	7,5	4 918	74,0	8,1
Comores	142	0,7	66	(((178	1,0	70,0
Côte française des Somalis	45	1,4	2,1	61	2,1	3,0	67	4,3	3,1
Nouvelle Calédonie	60	18,7	3,2	56	21	3,0	68	33,5	3,6

EVOLUTION DE LA POPULATION (suite)

Unité : 1 000 habitants

Pays et territoires	1946			1954			1956/1957		
	Population totale	dont population émigrée	Hab/km ²	Population totale	dont population émigrée	Hab/km ²	Population totale	dont population émigrée	Hab/km ²
Polysémie française	55	8,1	14	63	10	15,7	72	12,0	18,0
St Pierre et Miquelon	4,3		22	4,3		22,0	5	5,0	25,0
République du Togo	944	1	17,2	1 014	1,1	17,7	1 085	1,2	19,0
Etat sous tutelle du Cameroun	2 820	3,9	6,4	3 075	12,2	7,1	3 187	16,0	7,1
Congo Belge	10 750	34	4,5	11 593	53,0	4,9	13 262	107,0	5,6
Ruanda Urundi	3 600	2	66	3 882	4,5	71,8	4 495	10,2	83,3
Nouvelle Guinée Néerlandaise	3 600	2	66	3 882	4,5	71,8	730	30,0	1,1
Somalie sous tutelle italienne	3 600	2	66	3 882	4,5	71,8	1 263	34,3	2,1

On ne saurait tirer de ces chiffres des conclusions précises. Il s'agit en effet souvent d'estimations résultant de dénombrements administratifs n'ayant pas pour objet direct la connaissance de la situation démographique. Cependant, à défaut de recensements exhaustifs, un certain nombre d'enquêtes par sondages ont été effectuées selon des méthodes scientifiques au cours des dix dernières années, en particulier au Soudan, en Mauritanie, en Guinée et au Congo Belge, qui permettent de dégager quelques unes des caractéristiques de ces pays.

Le contact des populations avec la technique européenne a entraîné des modifications, qui semblent avoir été beaucoup plus sensibles jusqu'à présent sur la mortalité que sur la natalité; c'est ainsi que la mortalité exceptionnelle résultant des famines ou d'épidémies, a diminué considérablement dans certaines régions et disparu dans d'autres pour des périodes de plus en plus longues.

A défaut de chiffres certains pour l'ensemble des territoires considérés on peut fixer des ordres de grandeur sur la base des diverses indications générales ou locales, qualitatives ou quantitatives actuellement disponibles.

En ce qui concerne les T.O.M. français on peut, semble-t-il, retenir comme les plus probables, des taux généraux de natalité de 40 ‰ à 50 ‰, et des taux de mortalité de 20 à 30 ‰. Mais les différences sont importantes d'un territoire et souvent d'une région à l'autre. Par exemple l'enquête par sondage en Basse-Vallée du Sénégal a donné un taux de mortalité de 24 ‰ et celle effectuée en Haute Guinée de 17 ‰; au Soudan le taux de mortalité s'élevait à 41 ‰ au moment de l'enquête, mais il était compensé par une natalité de 53 ‰.

.../...

Il semble, dans ces conditions, raisonnable de considérer que l'augmentation moyenne actuelle dans les Territoires français se situe probablement entre 1 et 2 % par an - C'est donc un accroissement d'au moins 12 millions d'habitants qu'il faut prévoir pour les trois prochaines décades.

Au Congo Belge on trouve sensiblement le même taux d'accroissement. Le taux de natalité est évalué à 34 ‰ et le taux de mortalité à 21 ‰. Depuis 1920 la population a augmenté en moyenne de 1,6 % par an mais, au cours des dernières années, le rythme d'accroissement naturel semble se situer aux environs de 2,3 % par an.

Les renseignements concernant la Nouvelle-Guinée néerlandaise ne permettent pas de saisir précisément les données de l'évolution démographique. Les taux de natalité calculés pour 1956 se situent entre 45 et 61 ‰ suivant les provinces. Les taux de mortalité varient de 15 à 44 ‰. Le taux d'accroissement moyen d'après ces mêmes calculs serait d'environ 1,8 % par an.

Pour la Somalie on ne possède aucun renseignement chiffré sur le taux d'accroissement, mais on sait que la mortalité, surtout infantile, est en régression continue.

c) Genre de vie

La plus grande part de la population s'adonne à l'agriculture ou à l'élevage. La population urbaine ne représente en effet que 6,4 % de la population totale des pays et territoires associés à la Communauté. On ne compte dans cet ensemble qu'une ville dépassant 300 000 habitants (Léopoldville, capitale du Congo Belge) et cinq qui dépassent 100 000 habitants (Dakar, au Sénégal, Tananarive, à Madagascar, Elisabethville au Congo Belge, Douala au Cameroun et Abidjan en Côte d'Ivoire).

.../...

Il n'en reste pas moins que l'un des phénomènes les plus marquants de l'évolution en cours est le rapide développement des centres urbains. La population de Dakar, par exemple, a décuplé en trente ans, tandis que dans le même temps, celle d'Abidjan se trouvait multipliée par 20.

La population rurale est très inégalement répartie. Bien que la densité moyenne pour l'ensemble des pays considérés soit relativement faible (4,5 hab/km²), certaines régions sont beaucoup plus peuplées et l'on peut parfois, dans une certaine mesure, parler de surpeuplement.

Ainsi le pays Kébré au Togo et le pays Mossi en Haute Volta présentent des densités de 100 habitants au km²; la densité moyenne atteint 85 habitants au km² au Ruanda Urundi; 78 habitants au km² aux Comores avec une pointe de 149 hab/km² pour l'île d'Anjouan; et la situation se présente de façon analogue dans plusieurs îles des établissements français d'Océanie.

Les régions qui viennent d'être citées paraissent donc actuellement surpeuplées par rapport à leurs ressources agricoles ou aux possibilités d'emploi dans le secteur industriel. Des mouvements naturels ou organisés d'émigration se manifestent, mais ils sont nettement insuffisants pour rétablir l'équilibre souhaitable entre sol et population, d'autant plus que les taux d'accroissement naturel de ces populations sont assez élevés (2,5% par an à Tahiti et 2,6% au Ruanda-Urundi).

Bien que ce surpeuplement relatif n'ait pas encore atteint un degré de gravité aussi grand que dans certaines régions d'Asie et des Antilles, il pose un problème dont les autorités responsables ont déjà dû se préoccuper.

L'importance numérique de la population salariée est, en général, faible comme l'indique le tableau ci-après:

.../...

Population active et population salariée

Pays et Territoires	Population totale	Population active (1)	Population salariée	Pourcentage population salariée
				Population totale
Ensemble TOM Franç.	33 205 000	18 092 500	I 108 450	3 %
dont A.O.F.	18 755 000	II 500 000	484 000	2 %
A.E.F.	4 870 000	2 200 000	187 600	3 %
Cameroun	3 187 000	I 800 000	140 000	4 %
Togo	I 095 000	500 000	12 000	1 %
Madagascar	4 918 000	2 000 000	243 000	5 %
Comores	178 000	(2)	11 500	6 %
Côtes Franç. des Somalies	67 000	34 000	II 100	16 %
Nouvelle Calédonie	68 000	17 000	12 000	17 %
Polynésie	72 000	40 000	7 200	10 %
St Pierre et Miquelon	5 000	I 790	I 150	23 %
Congo Belge	I3 262 000	(2)	I 145 000	8 %
Ruanda Urundi	4 495 000	(2)	II4 000	2 %
Somalie	I 263 000	(2)	(2)	-
Nouvelle Guinée Néerl.	730 000	(2)	17 300	2 %

(1) Estimations

(2) non évaluée

Les pourcentages relativement élevés que l'on observe à St. Pierre et Miquelon, en Nouvelle Calédonie, en Côte Française des Somalies et dans une moindre mesure au Congo Belge s'expliquent par l'importance des activités industrielles et minières au Congo Belge et en Nouvelle Calédonie, la prédominance des activités commerciales en Côte Française des Somalies, enfin du commerce et de la pêche à St. Pierre et Miquelon, alors que dans ces trois derniers territoires l'agriculture est peu développée.

C'est au contraire l'importance du secteur rural et des exploitations du type familial dans l'ensemble des autres pays et territoires, qui explique que sur une population active estimée à plus de 50 % de la population totale, le nombre des salariés ne dépasse pas en moyenne 6 à 8 %.

Deuxième partie

Organisation politique et administrative

Par rapport à l'Etat membre avec lequel ils entretiennent des relations particulières les pays et territoires associés sont dans des situations diverses.

Les uns font partie du territoire national de cet Etat et leurs rapports avec celui-ci sont définis par des actes de droit interne. Tel est le cas du Congo Belge, de la Nouvelle Guinée Néerlandaise et des territoires d'Outre-Mer français (1).

Les autres ont un statut international défini par les accords de tutelle, conclus en application de la charte de San Francisco. Tel est le cas du Ruanda Urundi (tutelle administrée par la Belgique), du Cameroun et du Togo (tutelle administrée par la France), de la Somalie (tutelle administrée par l'Italie).

On doit toutefois observer que les accords de tutelle reconnaissent à l'Autorité Administrante tous pouvoirs en matière de législation et de réglementation pour atteindre les objectifs fixés par le mandat.

Deux aspects de l'organisation politique et administrative des pays et T.O.M. associés retiendront l'attention :

- d'une part la répartition des compétences entre le Gouvernement de l'Etat membre responsable et les pouvoirs locaux
- et d'autre part l'organisation politique et administrative interne de ces pays et territoires.

A. Répartition des compétences entre Etats responsables et Autorités locales

Les régimes institutionnels, politiques et financiers qui déterminent les rapports entre territoires et Etats responsables sont très divers ils peuvent cependant être ramenés aux types principaux suivants :

- 1°) Autonomie interne se manifestant par la décentralisation politique et la déconcentration administrative, de sorte que l'intervention de l'autorité métropolitaine se limite à certaines matières limitativement définies.

(1) Les territoires d'Outre-Mer français comprennent les 8 territoires d'AOF, les 4 territoires d'AEF, Madagascar, Les Comores, la Côte franç. des Somalis, la Polynésie Franç., la Nouvelle Calédonie, St Pierre et Miquelon. Le Togo et le Cameroun, territoires sous tutelle, n'entrent pas dans cette catégorie.

Cette situation politique peut s'accompagner :

- soit d'une intégration très poussée au point de vue économique et financier : c'est le cas actuellement des territoires et pays d'Outre-Mer français ainsi que du Togo et du Cameroun, encore que le degré d'autonomie de ces derniers soit plus étendu que celui des premiers;
- soit d'une large autonomie économique et financière; c'est le cas de la Somalie sous tutelle italienne.

2°) Dépendance politique étroite, se traduisant en particulier par le fait que la métropole intervient directement dans toutes les décisions importantes et que la plupart et, en tout cas, les principales autorités locales sont nommées par le Pouvoir Central métropolitain.

Comme précédemment, cette situation politique peut s'accompagner :

- soit d'une large autonomie économique et financière; c'est le cas du Congo Belge et du Ruanda-Urundi,
- soit d'une intégration économique et financière relativement poussée : c'est le cas de la Nouvelle Guinée néerlandaise.

Le critère essentiel qui permet de distinguer les différents régimes est, en définitive, le degré de participation des populations à la gestion des affaires. La situation à cet égard sera successivement examinée pour chacun des groupes nationaux intéressés.

a) Territoires d'Outre-Mer français

Conformément aux principes réaffirmés par la Constitution de 1946, la politique poursuivie en France tend à "conduire les peuples d'Outre-Mer à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires."

Une première étape dans cette voie a été franchie en 1946 et 1947 par l'institution dans chaque territoire d'une Assemblée dotée de pouvoirs délibératifs en certaines matières - notamment en matière fiscale et budgétaire, et consultatifs en d'autres.

Les membres des assemblées territoriales étaient élus au suffrage direct, devenu peu à peu quasi-universel, et sous le régime du double collège électoral (européens d'une part et autochtones de l'autre), sauf au Sénégal en Nouvelle Calédonie et en Océanie, où les élections avaient déjà lieu au Collège unique rassemblant tous les électeurs sans aucune distinction.

Parallèlement, la citoyenneté française était reconnue à tous les ressortissants des T.O.M. et les divers territoires élisaient leurs représentants au Parlement Français participant ainsi à la conduite des affaires

de la République. Actuellement, l'Assemblée Nationale compte 43 députés et le Conseil de la République 44 sénateurs élus par les territoires d'Outre-Mer, le Togo et le Cameroun, qui désignent également des représentants à l'Assemblée de l'Union Française (53 conseillers) et au Conseil Economique.

Une deuxième étape de l'évolution institutionnelle a été marquée par la mise en application de la loi du 23 Juin 1956, dite loi-cadre, inspirée par un souci de décentralisation politique et de déconcentration administrative. Cette loi a notamment établi le suffrage universel pour les citoyens des deux sexes âgés de 21 ans, généralisé le collège électoral unique et affirmé la personnalité des territoires, qui constituent la cellule fondamentale de la nouvelle organisation. Cependant la situation particulière des huit territoires d'Afrique Occidentale Française, d'une part et, d'autre part, des quatre territoires d'Afrique Equatoriale Française a conduit à maintenir, à Dakar et à Brazzaville, des organismes de coordination et de gestion des intérêts communs aux territoires composant chacun de ces deux groupes.

Dans chaque territoire, collectivité publique, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, fonctionnent des services d'Etat et des services territoriaux.

Les premiers concernent la représentation du pouvoir central, les relations extérieures (notamment commerce extérieur et contrôle des changes), la sécurité générale, militaire et économique (notamment les douanes), les communications extérieures, la garantie des libertés publiques, et les services assurant la solidarité des éléments constituant la République, son expansion économique, sociale et culturelle et son régime monétaire et financier. Ils relèvent du Pouvoir Central de la République.

En fait, la loi du 23 Juin n'a marqué qu'une étape nouvelle dans l'évolution. D'ores et déjà les instances locales sont, suivant des procédures diverses, associées à l'élaboration des décisions relevant de la compétence du pouvoir central où d'ailleurs les territoires sont représentés.

Toutes les autres matières sont de la compétence exclusive des pouvoirs locaux et l'autorité des gouvernements autochtones est pleinement affirmée sur les services territoriaux.

...//...

Réformes particulières concernant le Togo et le Cameroun

Les données juridiques commandant l'évolution de ces deux territoires sous tutelle internationale étaient différentes de celles qui concernaient les territoires d'Outre-Mer, stricte sensu, parties intégrantes de la République Française.

a) Statut du Togo (décret du 26 août 1956, modifié le 22 mars 1957 et, en dernier lieu, le 22 février 1958). Le Togo, est devenu le 22 février 1958 une République.

L'existence d'une citoyenneté togolaise est reconnue.

Les instances togolaises (chambre des Députés et gouvernement) sont compétentes en toutes matières à l'exclusion des affaires extérieures, de la défense et de la monnaie qui sont du ressort du gouvernement français.

En certaines matières sont cependant intervenues entre les gouvernements français et togolais des conventions dont l'objet est de régler les modalités de l'assistance technique que le Gouvernement Français apporte à la République du Togo.

Par ailleurs et jusqu'à ce qu'il ait été déchargé de ses responsabilités par la levée de la tutelle internationale, le Gouvernement Français peut appliquer une tutelle sur l'action des autorités togolaises au moyen d'un droit de veto. Ce droit n'a encore jamais été exercé.

b) Statut du Cameroun (décret du 18 avril 1957)

Le Cameroun est un Etat qui reste soumis au régime international de tutelle.

La citoyenneté camerounaise est reconnue.

Les instances camerounaises sont compétentes en toutes matières sauf celles qui ont été limitativement réservées au Gouvernement Français. La liste de ces dernières est sensiblement la même que celle qui était en vigueur au Togo avant la réforme du 22 février 1958 : affaires extérieures.

.../...

défense, monnaie, justice de droit français (par opposition à la justice de droit local), régime des libertés publiques, code du travail et, dans une certaine mesure, diverses matières techniques (programmes et examens de l'instruction publique du second degré, de l'enseignement supérieur, réglementation générale douanière, régime des substances minérales.

Par ailleurs le Gouvernement Français dispose des pouvoirs correspondant aux responsabilités qu'il assume en vertu des accords de tutelle.

Ainsi les lois, règlements et actes administratifs du gouvernement camerounais sont communiqués au Haut Commissaire de la République avant leur promulgation par le Premier Ministre du Gouvernement Camerounais. Le Haut Commissaire peut demander une seconde délibération ou un second examen et provoquer l'annulation par décret du Gouvernement Français après avis du Conseil d'Etat si l'acte est contraire aux dispositions du Statut ou des actes internationaux et notamment des accords de tutelle.

c) Congo Belge et Ruanda Urundi

Le Congo Belge est administré directement par les autorités métropolitaines, c'est-à-dire par le Roi, les chambres et le Conseil Colonial. L'autorité métropolitaine est représentée sur place par un Gouverneur Général, qui est en même temps chef de l'administration locale. Quant à la représentation des intérêts congolais, elle est assurée par le Conseil Colonial siégeant en métropole.

Une expérience de représentation politique a cependant été effectuée récemment dans trois agglomérations du Congo : Léopoldville, Elisabethville et Jadotville, qui ont un statut spécial de villes et sont divisées en communes. L'administration des communes est assurée par un bourgmestre désigné et par des conseillers élus au collège unique.

Les mêmes principes d'administration directe, sans intervention d'une représentation politique, sont appliqués au territoire sous tutelle au Ruanda Urundi, où un Vice-Gouverneur Général représente l'autorité administrante.

.../...

d) Somalie sous tutelle administrée par l'Italie

Toutes les compétences sont exercées par l'Assemblée législative et par le gouvernement Somali, le gouvernement Italien exerçant par le canal de l'Administrateur les contrôles correspondant aux responsabilités qu'il assume en vertu de l'accord de tutelle.

En outre l'Administrateur exerce son autorité directe sur le bureau des affaires italiennes qui traite essentiellement de l'administration du personnel italien en service dans le territoire et sur le bureau des Plans qui est également chargé de la gestion de la contribution financière du gouvernement italien ainsi que des opérations du budget italien qui s'exécutent en Somalie.

L'étude d'une nouvelle constitution a été confiée à un Comité Politique dont les conclusions seront soumises avant la fin de l'année 1958 à l'Assemblée législative -

e) Nouvelle Guinée Néerlandaise

En Nouvelle Guinée les pouvoirs sont exercés par les institutions néerlandaises. Il n'existe aucune représentation politique des populations autochtones.

+

+ +

B. Organisation politique et administrative interne des pays et territoires d'Outre-Mer.

L'organisation politique et administrative interne des pays et territoires d'Outre-Mer présente une diversité plus grande encore que celle qui vient d'être constatée.

.../...

a) Les pays d'Outre-Mer français

1. Les territoires

L'organisation des T.O.M. français d'Afrique noire comprend un chef de territoire, un conseil de gouvernement (exécutif local) et une assemblée territoriale.

Le Chef de Territoire, nommé par décret en conseil des Ministres a un double rôle : dépositaire dans le territoire des pouvoirs de la République, il est aussi le Chef de l'Administration du Territoire.

Le Conseil de Gouvernement qui comprend 6 à 12 membres élus par l'assemblée territoriale, constitue l'exécutif local collectivement responsable vis-à-vis de l'Assemblée. Au titre de ses attributions collégiales, le Conseil traite toutes les affaires territoriales à soumettre à l'Assemblée. Sont également peis en conseil de gouvernement, tous les actes réglementaires de la compétence territoriale.

Les membres du Conseil de Gouvernement ont le titre de Ministre et sont chargés individuellement de la gestion d'un ou plusieurs services publics; l'un d'entre eux a le titre et les fonctions de Président.

L'Assemblée territoriale, par l'étendue de ses compétences, est un véritable organe législatif élu au suffrage universel direct et au collège unique. Elle vote le budget et les impôts; elle prend des délibérations qui peuvent être assorties de certaines sanctions.

2. Les Groupes de Territoires

Afin de coordonner leur action en matières économique, financière, sociale et culturelle et de gérer leurs intérêts et patrimoine communs :

- 1°) La Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Guinée, la Haute Volta, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Soudan forment le groupe de territoires de l'A.O.F.
- 2°) Le Gabon, le Moyen Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, forment le groupe de territoires de l'A.E.F.

Ces groupes de territoire ont la personnalité civile et l'autonomie financière. Leurs organes sont le Haut Commissaire de la République, Chef du groupe de territoire, et une Assemblée dite "Grand Conseil". Cette organisation ne comporte pas de Conseil de Gouvernement.

.../...

Le Haut Commissaire est le dépositaire des pouvoirs de la République pour le groupe de territoires. Les chefs de territoires sont à ce titre ses délégués. Il est de plus chef de l'administration des intérêts communs et il dispose du pouvoir réglementaire pour assurer l'application des délibérations du Grand Conseil.

Le Grand Conseil, composé de représentants des territoires, élus par les assemblées territoriales, vote le Budget du Groupe. Ses compétences en matière de réglementation concernant principalement les activités des établissements et services communs, le domaine du Groupe, la lutte contre les grandes endémies et les épizooties, la lutte phyto-sanitaire, les transports intérieurs et le régime des substances minérales. En matière financière, le Grand Conseil délibère sur les droits et taxes perçus sur les marchandises importées dans le groupe de territoire ainsi que sur les droits et taxes de sortie perçus sur les produits miniers et pétroliers (les délibérations concernant les droits frappant les autres marchandises et produits sont de la compétence des Assemblées Territoriales).

3. Le régime appliqué aux territoires non groupés (Somalie, Comores, Nouvelle Calédonie, Polynésie française) est dans ses grandes lignes comparable au régime des territoires d'A.O.F. et d'A.E.F.

4. A Madagascar, l'organisation est sensiblement différente. Le territoire est divisé en six provinces (Tananarive, Tamatave, Fianarantsoa, Tuléar, Majunga, Diego-Suarez).

Les organes du Territoire sont :

Le Haut Commissaire, chef du Territoire;
Le Conseil de Gouvernement et
l'Assemblée représentative.

Les organes de la province sont le chef de province, le Conseil de province et l'Assemblée provinciale.

Les réformes intervenues en 1956 ont donc poussé assez loin la décentralisation politique et la décentralisation administrative.

5. En ce qui concerne le Togo et le Cameroun, dont la situation on l'a vu est différente de celle des territoires d'Outre-Mer, la loi du 23 Juin 1956 a prévu des statuts spéciaux.

.../...

Au Togo les compétences réservées au gouvernement français sont exercées par un haut Commissaire de la République. Toutes les autres matières relèvent des pouvoirs togolais qui comprennent :

- le gouvernement togolais dont le chef, qui porte le titre de Premier Ministre, est désigné par le Haut Commissaire et investi par la Chambre des Députés devant laquelle il est politiquement responsable. C'est le Premier Ministre qui nomme les membres du gouvernement.

Au Cameroun, l'organisation des pouvoirs est analogue. Il existe un Haut Commissaire qui exerce les compétences réservées au gouvernement français. Le pouvoir législatif camerounais est assuré par l'Assemblée Législative et l'exécutif par le gouvernement Camerounais, dirigé par un Premier Ministre et responsable devant l'Assemblée.

b) Territoires belges

L'organisation des pouvoirs à l'intérieur du Congo Belge et du Ruanda Urundi sous tutelle est d'un type plus administratif que politique.

Le pouvoir législatif, est exercé par le Parlement belge, le Roi et le Gouverneur Général; certaines matières sont réservées au Parlement (vote des budgets, approbation des comptes, autorisation des emprunts et garanties, cession ou échange de territoires, octroi de grandes concessions).

Le Roi exerce le pouvoir législatif par voie de décrets contre-signés par le Ministre des Colonies. Il est assisté d'un organisme consultatif, le Conseil Colonial dont les membres sont nommés et qui donne son avis sur les projets de décrets qui lui sont soumis. Le Gouverneur Général peut intervenir par le moyen d'ordonnances-lois valables pour une période limitée.

Le Pouvoir exécutif est exercé par le Roi par voie d'arrêtés proposés par le Ministre des Colonies. Le Gouverneur Général représente le Roi dans les territoires d'Afrique où il a le haut Commandement et un pouvoir exécutif très étendu qu'il exerce par voie d'ordonnances. Dans les six

.../...

provinces (Léopoldville, Equateur, Orientale, Kivu, Katanga et Kasai) les Gouverneurs exercent le pouvoir exécutif sous l'Autorité du Gouverneur Général.

Des Assemblées consultatives, dont les membres européens et autochtones sont désignés, siègent dans chaque province (Conseil de province) et près du Gouverneur Général (Conseil de Gouvernement).

Au Ruanda Urundi il existe dans chaque pays un conseil du pays dont les membres sont élus ou désignés et dont le rôle est purement consultatif; le Gouverneur du Ruanda Urundi est assisté d'un Conseil du Vice-Gouverneur général.

c) La Somalie sous tutelle italienne

Depuis les réformes intervenues en 1956, toute l'administration interne de la Somalie relève du gouvernement de l'assemblée législative. L'administrateur qui représente l'autorité de tutelle, n'exerce une autorité directe que sur deux bureaux ^{spéciaux} chargés respectivement de la planification et des affaires italiennes.

Le Premier Ministre coordonne l'activité des six ministères (Affaires intérieures, Grâce et Justice, Affaires Sociales, Affaires Economiques, Affaires financières, Affaires générales). Il préside le Conseil des Ministres. Le territoire de la Somalie est divisé en six régions :

(Migiurtinia, Muduguh, Hiran, Benadir, Haut-Giuba, Bas-Giuba), divisées à leur tour en trente districts.

Le pouvoir législatif est exercé par une assemblée composée de soixante députés Somalis et dix députés représentant les minorités ethniques.

d) La Nouvelle Guinée Néerlandaise

Le pouvoir exécutif est exercé par un Gouverneur délégué de la Reine des Pays-Bas. Le pouvoir législatif appartient au Gouvernement Hollandais.

Le Gouverneur, chef de l'administration locale, dispose d'une administration centrale comportant neuf départements. Le territoire est divisé en six provinces (Hollandia, Geelvinkbaai, Nouvelle Guinée Centrale, Nouvelle Guinée méridionale, Fak-Fak, Nouvelle Guinée Occidentale). Les provinces sont à leur tour divisées en 65 districts dont 23 sont administrés par des chefs de district autochtones.

Il faut noter que, par suite de la difficulté des communications intérieures et de l'état primitif d'une part importante des autochtones, le contrôle de l'Administration Néerlandaise n'est établi que sur la moitié environ de la population. Cependant cette situation s'améliore progressivement.

.../...

Troisième Partie

Structure Economique

1°) Généralités

La structure de l'économie des pays et territoires énumérés à l'annexe IV du Traité présente les caractéristiques des économies sous-développées. La production agricole ou minière y domine nettement ainsi que les activités tertiaires (services, transport, commerce...) tandis que l'industrie de transformation y est ^{encore} peu développée, sauf dans une certaine mesure, au Congo Belge.

Ces économies se trouvent donc très étroitement dépendantes de l'extérieur dont elles sont tributaires à la fois pour leur approvisionnement en articles manufacturés ou même semi-finis nécessaires tant à l'équipement qu'à la consommation et pour le débouché de leurs productions portant essentiellement sur les produits de base.

Cet état de dépendance est d'autant plus sensible que les économies sont peu diversifiées et, dans la plupart des pays et territoires reposent sur l'agriculture, soumise aux aléas que l'on sait sous les tropiques aussi bien que dans les Etats membres.

C'est ainsi que par rapport à la valeur totale des exportations des pays et territoires associés considérés dans leur ensemble, le café, le cacao, la banane, les oléagineux et le bois représentent 53,5 % et huit produit minéraux comptent pour 27,6 %.

Encore peut-on observer que le café vert intervient dans ces chiffres pour 18 % des exportations totales, les corps gras pour 18 % également et le cuivre pour 14 % et qu'au Congo Belge où la production minière est plus développée que dans les autres territoires, le cuivre, le cobalt, l'étain et les diamants représentent environ 50 % de la valeur totale des exportations.

D'une manière générale, l'agriculture occupe une place de toute première importance et représente l'essentiel des moyens d'existence de la population. Dans la plupart des cas il s'agit de l'agriculture proprement dite; toutefois en Somalie sous tutelle administrative de l'Italie la plus grande partie de la population est nomade et s'adonne à l'élevage.

Par ailleurs, au Congo Belge les activités minières ont déjà acquis une très grande importance puisqu'elles représentent près du quart du produit

national de ce territoire. Si ces activités sont encore peu développées dans plusieurs territoires français, le résultat des recherches activement poursuivies depuis la fin de la guerre permet d'envisager une modification substantielle de la situation actuelle.

La dépendance vis-à-vis de l'extérieur se marque en particulier par l'importance du commerce extérieur par rapport au produit national et cette situation ainsi que l'immensité des pays considérés expliquent l'importance particulière que revêt, dans ces pays et territoires, le problème des transports.

Une dernière caractéristique vaut enfin d'être mentionnée. A côté d'une économie monétaire à laquelle l'on s'attache en général plus particulièrement, existe une économie de subsistance où la monnaie n'intervient pas et qui présente une importance considérable pour les moyens d'existence des populations locales.

Dans ces conditions les études économiques et notamment les évaluations du produit national se heurtent à de sérieuses difficultés et présentent des lacunes qui rendent souvent aléatoires les comparaisons que l'on pourrait tenter d'établir sur ces bases. C'est donc avec beaucoup de réserves et seulement à titre indicatif qu'il a paru utile de présenter, ci-dessous, des schémas de produit national pour le Congo Belge et les territoires français. Dans les autres territoires de telles évaluations n'ont pas encore été réalisées.

.../...

Répartition du Produit National Brut par secteur d'activité

en %

Secteur	T.O.M. Français 1955	Congo Belge 1956
Agriculture, forêt, pêche élevage		
traditionnel	+ 32,0	+ 11,9
moderne	+ 14,0	+ 18,7
Industries manufacturières, extractives, matériaux de construction, eau, gaz, électricité,	+ 10,0	+ 33,5
Construction et travaux publics	+ 8,0	+ 3,8
Transports et communications	+ 7,0	+ 10,2
Commerce	+ 10,0	+ 7,9
Services: Banques, assurances, affaires immobilières, services sani- taires, enseignement, admi- nistration et divers	+ 9,0	+ 20,5
Soldes des échanges avec le reste du monde	?	- 7,5
Impôts indirects	- 10,0	+ 9,6
Déduction pour importations	- 8,0	- 8,6

2°) Production

Conditions Générales

On ne saurait trop souligner la prédominance de la production agricole dans la structure économique des pays et territoires associés. Non seulement, en effet, la très grande majorité de la population vit en milieu rural et en tire toutes ses ressources mais encore le plus souvent la main-d'oeuvre salariée dispose d'un lopin de terre que la femme cultive et dont le produit contribue, de manière non négligeable, à l'entretien de la famille.

L'agriculteur autochtone consacre son activité non seulement à la production des cultures vivrières nécessaires à sa subsistance mais aussi, lorsque les conditions sont favorables, à la production de cultures destinées à l'exportation.

Dans un cas comme dans l'autre, la production est, dans sa quasi totalité, le fait des exploitations familiales sauf au Congo Belge où la part des exploitations européennes de type moderne est importante.

Cette structure de la production agricole explique l'importance de l'autoconsommation et celle du secteur non monétaire ainsi que les difficultés rencontrées pour améliorer et moderniser les conditions de la production.

Du fait de l'éloignement entre les zones de production et les marchés de consommation, le coût des transports à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire et l'organisation commerciale constituent de lourdes charges qui affectent les rémunérations des producteurs et agissent ainsi directement sur le volume même des productions, une rémunération trop faible n'incitant pas à un accroissement de l'effort. Les exemples sont nombreux où l'amélioration des communications a été la condition déterminante de l'augmentation de la production.

Evolution

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la production s'est notablement développée dans tous les pays et territoires associés. L'accroissement se marque surtout dans le secteur minier d'une part, dans le secteur agricole et forestier d'autre part. Les tableaux joints permettent de suivre cette évolution. Il faut ajouter que des perspectives importantes et parfois prochaines sont ouvertes notamment dans les territoires français et au Congo Belge en ce qui concerne le minerai de fer, l'exploitation de gisements de bauxite et la fabrication de l'aluminium. Dans le secteur agricole les progrès ne sont pas moins sensibles tant en ce qui concerne les cultures vivrières que celles qui sont destinées à l'exportation. Ces progrès influent directement sur le niveau de vie des populations locales qui assurent la quasi totalité de la production.

L'amélioration des conditions d'existence de la population locale résultant des progrès mentionnés ci-dessus se traduit par un élargissement du marché intérieur qui encourage le développement d'une certaine industrialisation destinée à la satisfaction des besoins locaux tandis que tendent à se développer également certaines industries destinées à traiter sur place une part de plus en plus grande de la production longtemps exportée à l'état brut.

EXPORTATIONS EN 1949 ET 1957
DES
PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES.

Produits	Territoires d'Outre-Mer Français		Congo Belgo Ruanda - Urundi		Somalie		Nouvelle-Guinée	
	1949	1957	1949	1957	1947	1957	1949	1957
	Bananes.	94,7	193,0	4,8	39,0	17,0	42,6	-
Café	118,0	182,0	31,4	52,0	-	-	-	-
Cacao	108,0	122,0	1,8	4,0	-	-	-	-
Copra	55,0	-	-	-	-	-	3,8	5,1
Arachides	216,0	380,0	-	-	-	-	-	-
Copal	0,2	-	19,6	5,0	-	-	0,3	0,7
Huiles d'arachides	55,0	100,0	-	15,2	-	-	-	-
Tourteaux	110,0	146,0	-	82,0	0,6	0,5	-	-
Amandes de Palmes) Noix palmistes)	135,0	100,0	80,0	36,0	-	-	-	-
Sucre	-	21,0	-	-	-	31,0	-	-
Bois	386,0	-	71,3	162,0	3,4	16,7	-	-
Coton	26,0	44,0	46,8	53,0	0,4	0,5	-	-
Caoutchouc	2,7	3,6	68,0	32,6	-	-	-	-
Céréales	2,5	21,2	-	-	1,1	8,7	-	-
Graines oléagineuse (sesam)	6,0	-	5,0	1,9	6,6	1,2	-	-
Cuir	12,0	-	1,4	1,2	2,1	2,0	-	-
Animaux vivants + produits animaux	61,8	-	-	0,3	0,7	2,8	-	-
Huile de palme + Palmistes	20,0	17,0	136,0	197,0	-	-	-	-

PRODUCTION MINIÈRE 1949

RUBRIQUE	Congo Belge Ruanda Urundi	A.O.F.	A.E.F.	Madagascar
Or fin	10.449	-	1.644 kg	61 kg
Diamants industriels)	9.649.960	101.000	112.000	-
Diamants de joaillerie)				
Cassitérite	1.784	94	-	-
Tantalo-Columbite	119	-	-	1,6
Wolfram	505	-	-	-
Mixte Cassitérite-Tantalo	902	-	-	-
Mixte Cassitérite-Wolfram	-	-	-	-
Columbite	67	-	-	-
Etain métal)	3.299	-	-	-
Etain de fonderie)				
Cuivre	141.399	-	-	-
Alliage cobaltifère	6.387	-	-	-
Cobalt granulé	1.976	-	-	-
Concentrés de zinc crus	109.263 (min)	-	-	-
Zinc métal	-	-	-	-
Cadmium	25	-	-	-
Argent	142.000	-	-	-
Minerai de Manganèse	12.247	-	-	-
Charbon	152.370	-	-	550
Sel	800	14.000	-	-
Sables bitumineux	50	-	-	-
Oxyde de germanium	-	-	-	-
Béryll	-	-	-	530
Bastnaesite	-	-	-	-
Amblygote	-	-	-	-
Bauxite	-	-	-	-
Aluminium lingot 99,6%	-	-	-	-
Fer	-	-	-	-
Phosphates d'alumine	-	23.600	-	-
Minerai titanifère	-	9.900	-	-
Zirconium	-	3.900	-	-
Plomb (concentré 52%)	-	-	4.800	-
Vanadium	-	-	-	-
Graphite	-	-	-	18.300
Grenats industriels	-	-	-	739
Mica	-	-	-	950
Phosphate de chaux	-	-	-	-
Pierres précieuses	-	-	-	434 kg
Quartz	-	-	-	27
Cerium	-	-	-	-
Chrome minerai à 53 %	-	-	-	-
Nickel minerai à 3,25 %	-	-	-	-
Nickel contenu-produit de la métallurgie	-	-	-	-
Titane	-	-	-	-
Pétrole	-	-	-	-

PRODUCTION MINIERE 1949

RUBRIQUE	Nouvelle Calédonie	Cameroun	Somalie
Or fin	-	169	-
Diamants industriels)	-	-	-
Diamants de joaillerie)	-	-	-
Cassitérite	-	103	-
Tantalo-Columbite	-	-	-
Wolfram	-	-	-
Mixte Cassitérite-Tantalo	-	-	-
Mixte Cassitérite-Wolfram	-	-	-
Columbite	-	-	-
Etain métal)	-	-	-
Etain de fonderie)	-	-	-
Cuivre	-	-	-
Alliage cobaltifère	-	-	-
Cobalt granulé	-	-	-
Concentrés de zinc crus	-	-	-
Zinc métal	-	-	-
Cadmium	-	-	-
Argent	-	-	-
Minerai de Manganèse	-	-	-
Charbon	-	-	-
Sel	-	-	-
Sables bitumineux	-	-	-
Oxyde de germanium	-	-	-
Béryl	-	-	-
Bastnaesite	-	-	-
Amblygonite	-	-	-
Bauxite	-	-	-
Aluminium Lingot 99,6%	-	-	-
Fer	-	-	-
Phosphates d'alumine	-	-	-
Minerai titanifère	-	-	-
Zirconium	-	-	-
Plomb (concentré 52%)	-	-	-
Vanadium	-	-	-
Graphite	-	-	-
Grenats industriels	-	-	-
Mica	-	-	-
Phosphate de chaux	-	-	-
Pierres précieuses	-	-	-
Quartz	-	-	-
Cerium	-	-	-
Chrome minerai à 53 %	88.600	-	-
Nickel minerai à 3,25 %	252.300	-	-
Nickel contenu-produit de	-	-	-
la métallurgie	6.700	-	-
Titane	-	108	-
Pétrole	-	-	-

.../...

PRODUCTION MINIERE 1949

RUBRIQUE	Côtes Françaises des Somalis	Nouvelle Guinée	Polynésie Française
Or fin	-	-	-
Diamants industriels)	-	-	-
Diamants de joaillerie)	-	-	-
Cassitérite	-	-	-
Tantalo-Columbite	-	-	-
Wolfram	-	-	-
Mixte Cassitérite-Tantalo	-	-	-
Mixte Cassitérite-Wolfram	-	-	-
Columbite	-	-	-
Etain métal)	-	-	-
Etain de fonderie)	-	-	-
Cuivre	-	-	-
Alliage cobaltifère	-	-	-
Cobalt granulé	-	-	-
Concentrés de zinc crus	-	-	-
Zinc métal	-	-	-
Cadmium	-	-	-
Argent	-	-	-
Minerai de Manganèse	-	-	-
Charbon	-	-	-
Sel	55,2	-	-
Sables bitumineux	-	-	-
Oxyde de germanium	-	-	-
Béryl	-	-	-
Bastnaesite	-	-	-
Amblygote	-	-	-
Bauxite	-	-	-
Aluminium Lingot 99,6 %	-	-	-
Fer	-	-	-
Phosphates d'alumine	-	-	-
Minerai titanifère	-	-	-
Zirconium	-	-	-
Plomb (concentré 52 %)	-	-	-
Vanadium	-	-	-
Graphite	-	-	-
Grenats industriels	-	-	-
Mica	-	-	-
Phosphate de chaux	-	-	-
Pierres précieuses	-	-	-
Quartz	-	-	-
Cerium	-	-	-
Chrome minerai à 53 %	-	-	-
Nickel minerai à 3,25 %	-	-	-
Nickel contenu-produit de la métallurgie	-	-	-
Titane	-	-	-
Pétrole	-	264	-

PRODUCTION MINIÈRE 1956

Rubrique	Congo belge Ruanda- Urundi	A.C.F.	A.F.F.
Or fin	11.604	-	957 kg
Diamants industriels	15.015.807	300.000	109.200
Diamants de joaillerie	630.923	-	-
Cassitérite	19.324	71,7	-
Tantalo-Columbite	161	-	-
Wolfram	1.313	-	-
Mixte Cassitérite-Tantalo	2.717	-	-
Mixte Cassitérite-Zolfram Columbite	867	-	-
Etain métal	14.734	-	-
Etain de fonderie	3.155	-	-
Cuivre	242.244	-	-
Alliage cobaltifère	6.342	-	-
Cobalt granulé	5.506	-	-
Concentrés de zinc crus	128.103	-	-
Zinc m. tel	49.194	-	-
Cadmium	413	-	-
Argent	94.706	-	-
Minerai de Manganèse	367.022	-	315
Charbon	433.063	-	-
Sel	275	-	-
Sables bitumineux	14.923	-	-
Oxyde de germanium	13.064 kg	-	-
Béryll	1.552	-	-
Bastnaesite	353	-	-
Ambygonite	1.811	-	-
Bauxite	-	366.000	-
Aluminium lingot 99,6%	-	-	-
Fer	-	1.000.000	-
Phosphates d'alumine	-	103.400	-
Minerai titanicifère	-	35.000	-
Zirconium	-	2.900	-
Plomb (concentré 52%) (Vanadium)	792	-	3.401
Graphite	-	-	-
Grenats industriels	-	-	-
Talca	-	-	-
Phosphate de chaux	-	-	-
Pierres précieuses	-	-	-
Quartz	-	-	-
Cerium	-	-	-
Chrome minerai à 53%	-	-	-
Nickel minerai à 3,25%	-	-	-
Nickel contenu-produit de la métallurgie	-	-	-
Titane	-	-	-
Pétrole	-	-	173.200

.../...

- 28 -
PRODUCTION MINIERE 1956

Rubrique	Nadagascar	Nouvelle Calédonie	Caméroun
Or fin	26	-	339
Diamants industriels	-	-	-
Diamants de joaillerie	-	-	-
Cassitérite	-	-	108
Tantal-Columbite	8	-	-
Wolfram	-	-	-
Mixte Cassitérite-Tantal	-	-	-
Mixte Cassitérite-Wolfram	-	-	-
Columbite	-	-	-
Etain métal	-	-	-
Etain de fonderie	-	-	-
Cuivre	-	-	-
Alliage cobaltifère	-	-	-
Cobalt granulé	-	-	-
Concentrés de zinc crus	-	-	-
Zinc métal	-	-	-
Cadmium	-	-	-
Argent	-	-	-
Minéral de Manganèse	-	-	-
Charbon	1.128	-	-
Sel	-	-	-
Sables bitumineux	-	-	-
Oxyde de germanium	-	-	-
Béryll	270	-	-
Bastnaésite	-	-	-
Amblygonite	-	-	-
Bauxite	-	-	-
Aluminium l'ingot 99,6%	-	-	-
Fer	-	234	7.601
Phosphates d'alumine	-	-	-
Minéral titanifère	-	-	-
Zirconium	-	-	-
Plomb (concentré 52%) (vanadium)	-	-	-
Graphite	15.412	-	-
Grenats industriels	351	-	-
Mica	903	-	-
Phosphate de chaux	3.315	-	-
Pierres précieuses	1.505kg	-	-
Quartz	83	-	-
Cerium	301	-	-
Chrome minéral à 53%	-	64	-
Nickel minéral à 3,25%	-	1.799.000	-
Nickel contenu-produit de la métallurgie	-	10.319	-
Titane	-	-	108
Pétrole	-	-	-

.../...

- 28 b -
PRODUCTION MINIERE 1956

Rubrique	Somalie	Côtes Françaises des Somalis	Nouvelle Guinée	Polynésie Française
Or fin	-	-	-	-
Diamants industriels	-	-	-	-
Diamants de joaillerie	-	-	-	-
Cassitérite	-	-	-	-
Tantalo-Columbite	-	-	-	-
Wolfram	-	-	-	-
Mixte Cassitérite-Tantalo	-	-	-	-
Mixte Cassitérite-Wolfram	-	-	-	-
Columbite	-	-	-	-
Etain métal	-	-	-	-
Etain de fonderie	-	-	-	-
Cuivre	-	-	-	-
Alliage cobaltifère	-	-	-	-
Cobalt granulé	-	-	-	-
Concentrés de zinc crus	-	-	-	-
Zinc métal	-	-	-	-
Cadmium	-	-	-	-
Argent	-	-	-	-
Minéral de Manganèse	-	-	-	-
Charbon	-	-	-	-
Sel	55.200	-	-	-
Sables bitumineux	-	-	-	-
Oxyde de germanium	-	-	-	-
Béryl	-	-	-	-
Bestnaesite	-	-	-	-
Amblygonite	-	-	-	-
Bauxite	-	-	-	-
Aluminium lingot 99,6%	-	-	-	-
Fer	-	-	-	-
Phosphates d'alumine	-	-	-	-
Minéral titanifère	-	-	-	-
Zirconium	-	-	-	-
Plomb (concentré 52%) (Vanadium)	-	-	-	-
Graphite	-	-	-	-
Grenats industriels	-	-	-	-
Mica	-	-	-	-
Phosphate de chaux	-	-	-	307.500
Pierres précieuses	-	-	-	-
Quartz	-	-	-	-
Cerium	-	-	-	-
Chrome minéral à 53%	-	-	-	-
Nickel minéral à 3,25%	-	-	-	-
Nickel contenu-produit de la métallurgie	-	-	-	-
Titane	-	-	-	-
Pétrole	-	-	363.371	-

.../...

Importance pour les ressources du territoire

L'économie des pays et territoires associés repose sur l'exportation d'un petit nombre de produits ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, page 31 et 32, qui indique la part des principaux produits dans le total des exportations de chaque territoire.

Si l'on observe que les cours mondiaux de ces produits sont généralement soumis à des fluctuations importantes qui se répercutent sur les revenus des producteurs autochtones et sur les ressources budgétaires des territoires on comprend l'importance attachée par les autorités responsables à une certaine régularisation de la rémunération des producteurs qui doivent être plus ou moins préservés des incertitudes qui en découlent.

C'est ainsi que dans plusieurs territoires - notamment français et belges - ont été créés divers organismes, chargés de constituer des réserves financières lorsque les cours dépassent un certain niveau fixé et d'opérer au profit des producteurs des versements complémentaires lorsqu'ils sont en dessous de ce niveau. Il faut par ailleurs mentionner qu'à l'intérieur de la zone franc la production des territoires d'outre-mer français bénéficie de diverses garanties de débouché et de prix assurées par des procédures variées.

Système de régularisation des prix à la production
dans les pays et territoires énumérés à l'annexe IV
du Traité

Produit	Territoires ou groupe de territoires
Cacao	A.E.F., Côte d'Ivoire, Cameroun, Togo
Café	A.E.F., Côte d'Ivoire, Guinée, Cameroun, Madagascar, Nouvelle Calédonie, Ruanda-Urundi,
Coton	A.E.F., A.O.F., Cameroun, Togo, Madagascar, Congo-Belge,
Coprah	Nouvelle Calédonie, Polynésie
Aleurates	Madagascar
Girofle	Madagascar
Karite	A.O.F.
Vanilles	Madagascar
Produits divers	Madagascar

LENDREMENT DES DIVERSES PRODUCTIONS DANS LES EXPORTATIONS TOTALES des Pays et Territoires Associés.

	A.O.F.		TOGO		A.E.F.		CAMEROUN		MADAGASCAR		Nouvelle Calédonie	
	Mns Fr mètre	%	Mns Fr mètre	%	Mns Fr mètre	%	Mns Fr mètre	%	Mns Fr mètre	%	Mns Fr mètre	%
<u>Produits agricoles</u>												
1. <u>Café vert</u>	31.058	25,3	1.716	59,8	1.220	4	5.600	18,7	13.782	42,4	643	3,6
2. <u>Cacao</u>	12.636	10,4	712	2,4	522	1,7	11.528	36,4	-	-	-	-
3. <u>Bananes</u>	3.678	3	-	-	-	-	1.740	5,8	-	-	-	-
4. <u>Coton</u>	-	-	408	5,4	8.782	28,5	2.536	8,5	-	-	-	-
5. <u>Arachides</u>	29.246	24,1	130	3	836	2,9	502	1,7	-	-	-	-
6. <u>Harles d'arachides</u>	17.020	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. <u>Arachides pelées</u>	3.678	3	344	7,9	328	1,1	678	2,3	-	-	-	-
8. <u>Huile de p. et de palm.</u>	1.010	0,8	-	-	326	1,1	-	-	-	-	-	-
9. <u>Bois</u>	3.900	3,2	-	-	12.182	42,8	1.992	6,6	-	-	-	-
<u>Produits minéraux</u>												
10. <u>Nickel</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.608	89
11. <u>Chrome</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	918	5,2
12. <u>Cuivre</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13. <u>Cobalt</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14. <u>Etain et Cassitérite</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15. <u>Diamant</u>	-	-	-	-	84	2,7	-	-	-	-	-	-
16. <u>Or</u>	-	-	-	-	38	1,2	-	-	-	-	-	-
17. <u>Zinc</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	120.898	100	4.328	100	30.806	100	30.008	100	32.470	100	17.578	100

1957

C.A. - RU.

Nouvelle Guinée

SOMMIL

FOYU

	Mns Fr métro	%	Mns Fr métro	%	Mns Fr métro	%	Mns Fr métro	%	Mns Fr métro	%
<u>Produits agricoles</u>										
1. <u>Café vert</u>	24.503	12,2	-	-	-	-	78.522	-	18	-
2. <u>Cacao</u>	1.050	0,5	-	-	-	26.448	-	6	-	
3. <u>Bananes</u>	613	0,3	-	-	1.584	59,8	7.615	2	2	
4. <u>Coton</u>	10.811	5,3	-	-	55	2,1	22.592	5	5	
5. <u>Arachides</u>	-	-	-	-	-	-	30.764	7	7	
6. <u>Huile d'arachides</u>	857	0,4	-	-	-	-	17.877	4	4	
7. <u>Amandes et Pistons</u>	1.487	0,7	-	-	-	-	6.515	1,5	1,5	
8. <u>Huile de palme et de palmiste</u>	19.832	9	-	-	-	-	21.168	5	5	
9. <u>Bois</u>	3.494	1,7	-	-	121	4,6	21.659	5	5	
									53,5	
<u>Produits minéraux</u>										
10. <u>Nickel</u>	-	-	-	-	-	-	6.608	-	1,5	-
11. <u>Chrome</u>	-	-	-	-	-	-	918	-	0,2	-
12. <u>Cuivre</u>	62.878	31,2	-	-	-	-	62.878	-	14,3	-
13. <u>Cobalt</u>	12.289	6,1	-	-	-	-	12.289	-	3	-
14. <u>Etain et Cassitérite</u>	12.886	6,2	-	-	-	-	12.886	-	3	-
15. <u>Diamant</u>	12.911	6,4	-	-	-	-	12.925	-	3	-
16. <u>Or</u>	5.350	2,7	-	-	-	-	5.388	-	1,2	-
17. <u>Zinc</u>	6.333	3	-	-	-	-	6.333	-	1,4	-
									27,6	
<u>TOTAL</u>	201.255	100	1.614	100	2.578	100	441.535	100	100	

1) Energie

Il n'est pas besoin de souligner l'importance du secteur énergétique pour la modernisation des pays sous développés qu'il s'agisse de la production au sens large ou des conditions d'existence de la population.

L'inventaire des ressources des pays et territoires associés, activement poursuivi depuis la fin de la deuxième guerre mondiale a, de ce point de vue modifié notablement la situation antérieure et ouvert de nouvelles et importantes perspectives.

Rares, en effet étaient, avant cette époque, les pays ou territoires qui disposaient de ressources propres autres que le bois de chauffe. En Nouvelle-Calédonie, à Madagascar et au Congo Belge existaient quelques centrales hydroélectriques relativement importantes et les deux derniers de ces territoires disposaient aussi de gisements de houille, mais les autres pays étaient entièrement tributaires de l'exploitation des ressources forestières locales et d'importations de charbon et de produits pétroliers. L'énergie électrique était généralement fournie par des centrales thermiques peu nombreuses et souvent insuffisantes.

Aujourd'hui les installations ont été améliorées, modernisées et multipliées. La plus grande part de l'énergie électrique est encore fournie par les centrales thermiques mais divers aménagements hydroélectriques ont été réalisés notamment en Guinée Française, au Cameroun, en Afrique Equatoriale Française, au Congo Belge et en Nouvelle Calédonie.

Parmi ces installations nouvelles il en est d'importantes qui ont été réalisées en vue de fournir l'énergie nécessaire à des industries électro-métallurgiques (Aluminium, nickel, etc...) dont la plus grande partie de la production est destinée aux marchés extérieurs et d'autres projets plus vastes encore sont envisagés à plus ou moins bref délai en Guinée, en Afrique Equatoriale Française et au Congo. La plupart sont cependant destinées à la fourniture d'énergie pour les industries locales et la consommation domestique.

Les tableaux ci-après permettront de mesurer le développement de la production et de la consommation ainsi que l'évolution de l'importance respective des diverses sources d'énergie. De ce dernier point de vue on notera en particulier que les importations de produits pétroliers sont beaucoup plus importantes dans les territoires français qu'au Congo Belge tandis que ce dernier consomme un tonnage important de charbon alors que les importations dans les territoires français sont nulles.

Avant de clore ce chapitre il convient de rappeler le développement de la recherche pétrolière dans les pays et territoires associés et le début de l'exploitation d'un gisement au Gabon (A.E.F.), ainsi que l'importance de la production en Nouvelle-Guinée.

Consommation apparente d'énergie

	Congo Belge		T.O.M. Franç.		Nouvelle Guinée		Somalie	
	1948	1956	1949	1955	1941	1956	1949	1951
Production de charbon	117.494	419.499	-	-	-	-	-	-
Importation de charbon	184.590	236.844	-	-	-	-	-	-
Importation d'huiles minérales	924	443	6.074	14.656	-	47,2	9,5	16,6
Importation d'huiles minérales	-	-	-	-	-	363,7	-	-
Production d'électricité	147	1.756	90	265	-	-	-	-
Importation d'électricité	-	2,3	-	-	-	-	-	-
Importation d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-

Unités : production d'électricité millions de KWh
importations d'huiles 1.000 t.

.../...

PUISSANCE INSTALLEE, PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

	Congo		A.C.F.		Togo		Cameroun		A.E.F.	
	1950	1956	1949	1956	1949	1956	1949	1956	1949	1956
<u>Energie Thermique</u>										
1 Nombre d'unités										
2 Puissance Instal- lée	63.5	86,7	20.1		0.6	12.6	0.7	8.6	1.9	
3 Production	31.7	715.6	24							
4 Consommation (vente)										
<u>Hydro électrique</u>										
1 Nombre d'unités										
2 Puissance instal- lée	152.3	524.9	0.6					28.4		23.2
3 Production										
4 Consommation (Vente)										
<u>Energie Totale</u>										
1 Nombre d'unités										
2 Puissance instal- lée	215,8	611.6	20.7		0.6	1.26	0.7	31.0	1.9	
3 Production	747.3	1.756	145.5		2.0		7.3		36.0	
4 Consommation (vente)			30.4	120.4	0.9	1.7	2.69	50	6.1	24.2

Unités Puissance Installée 1.000 KW

Unités de Production et Consommation 1.000.000 KWh

.../...

PUISSANCE INSTALLEE, PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

	Madagascar		Iles Comores		Côte des Somalies		Océanie	
	1949	1956	1949	1956	1949	1956	1949	1956
<u>Energie thermique</u>								
Nombre d'unités					0.7	3.73	0.3	
Puissance installée	4.4	14.92		0.08				1.75
Production								
Consommation (vente)								
<u>Energie hydroélectrique</u>								
Nombre d'unités								
Puissance installée	10.8	18.75						
Production								
Consommation (vente)								
<u>Energie Totale</u>								
Nombre d'unités								
Puissance installée	15.2	33.17			0.7	3.73	0.3	1.75
Production		57.5						
Consommation (vente)	26.1	46.1			1.19		1.6	

Unités Puissance Installée 1.000 KW

Unités de Production et Consommation 1.000.000 KW h

.../...

PUISSANCE INSTALLEE, PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

	: Nouvelle Calédonie		: Saint Pierre et Miquelon		: Somalie sous tutelle		: Nouvelle Guinée	
	1949	1956	1949	1956	1949	1956	1949	1956
<u>Energie Thermique</u>								
1 Nombre d'unités	0.4		0.1		53	61	10	10
2 Puissance installée		1.70		1.12	3.6	6.1	1.9	3.9
3 Production					5.1	7.1	3.3	8.7
4 Consommation (vente)								
<u>Hydro électrique</u>								
1 Nombre d'unités								
2 Puissance installée								
3 Production								
4 Consommation (vente)								
<u>Energie Totale</u>								
1 Nombre d'unités								
2 Puissance installée	0.4	1.70	0.18		53	67	10	10
3 Production					3.6	6.1	1.9	3.9
4 Consommation (vente)			0.15		5.1	7.1	3.3	8.1

Unités Puissance Installée 1.000 KW

Unités de Production et Consommation 2.000.000 KW h

.../...

4° Transport

L'importance primordiale des transports dans l'économie des pays et territoires associés a déjà été indiquée. Elle résulte, rappelons le, de la structure même de cette économie largement axée sur les échanges extérieurs et des caractéristiques naturelles des régions considérées (immensité, faible densité, dispersion et inégale répartition des populations et des zones de production).

A l'exception du fleuve Congo qui, avec ses affluents, constitue un réseau navigable de 14.000 Km de développement, ces pays ne disposent pas de voies de communication naturelles continues. Fréquemment entrecoupés de chutes et de rapides, les fleuves africains ne sont, au surplus, navigables que pendant une partie de l'année - parfois fort courte, quelques mois en certains cas - en raison des conditions climatiques et notamment de l'importance relative des saisons sèches et pluvieuses.

Malgré les aménagements apportés aux voies navigables pour en améliorer les conditions d'utilisation, de lourds investissements sont chaque année consacrés à l'établissement et à l'amélioration du réseau routier et des voies ferrées. Ces postes représentent une part appréciable des plans de développement (cf. ci-après).

Néanmoins la densité du réseau ferroviaire et du réseau routier demeure infiniment plus faible que dans les pays économiquement plus développés comme en témoignent les tableaux suivants :

Densité des voies ferrées en Afrique

	Longueur	Superficie	Population	Kilomètres de voies	
	KM	000 Km ²	1.000 hab.	1.000 Km ²	000 hab.
Congo Belge	4.900	2.344	12.410	2,09	0,39
Cameroun	505	439	3.072	1,15	0,16
A.O.F.	3.970	4.753	17.360	0,84	0,23
A.E.F.	510	2.510	4.436	0,20	0,12
Madagascar	853	590	4.300	1,45	0,20
p.m.					
Belgique	4.973	31	8.819	160,42	0,57
France	40.500	551	42.844	73,64	0,95
Allemagne Occid.	40.200	245	49.516	123,59	0,61

D'autre part, du fait des conditions naturelles et économiques qui caractérisent ces pays, l'exploitation se présente beaucoup moins favorablement que dans les pays plus développés.

Comparaison de la densité de trafic et du prix des transports des chemins de fer aux T.O.M.

	Longueur de lignes Km	Tonnes/km transport million l	Densité du trafic bx x100	Recette à la T/km francs belges
<u>Congo Belge</u>				
Matadi-Leopold-ville	400	607,6	172	0,82
Bas Congo	2.355	1.692	72	1,00
Kalouga				
Vicicongo	846	43,8	5	2,27
Boma-Tshela	140	10,2	7	2,54
Uvira-Kamaniola	94	6,9	7	2,82
Grands Lacs	889	159	9	
<u>A.E.F.</u>	510	99,0	20	1,50
<u>A.O.F.</u>	3.970	510	13	2,26
<u>Madagascar</u>	853	122,9	14	2,37
<u>Cameroun</u>	505	103,2	20	
p.m.				
Belgique	4.973	5.351	110	1,14
France	40.580	43.300	118	0,87
Pays-Bas	3.186	3.060	96	0,57
Allemagne Occid.	30.280	46.500	153	0,83

Ces quelques données permettent de saisir le poids dont l'économie, pourtant faible et vulnérable, des pays et territoires associés est grevée du fait des transports nécessaires. Cette situation, **influe directement sur la production** : seuls les produits de valeur suffisante à l'unité de poids peuvent supporter les lourds frais qu'exige leur livraison sur les marchés de consommation. Une autre conséquence mérite d'être signalée ici : l'insuffisance du réseau de communications coûteux à établir, entraîne un compartimentage accentué des pays et limite le développement du marché intérieur dont l'ampleur est une des conditions de progrès économique sain et de la modification d'une structure économique primaire.

1) Les échanges

a) Structure et orientation

L'importance du commerce extérieur est une caractéristique fondamentale de la structure économique des pays et territoires associés à la Communauté.

On ne saurait, pour autant, passer sous silence les échanges internes aux territoires et interterritoriaux - souvent ignorants des frontières politiques - qui échappent au secteur monétaire. Ces échanges constituent en Afrique un élément important particulièrement actif en certaines régions et à certaines périodes de l'année. Entièrement assurés par les Africains eux-mêmes suivant des méthodes artisanales, ils présentent une très grande souplesse et une considérable faculté d'adaptation à la conjoncture immédiate. Il importe de n'en pas ignorer l'existence, ni d'en négliger l'importance mais leur nature même ne permet guère d'en mesurer la grandeur et l'évolution. On se limitera donc, dans la suite de cet exposé, au secteur monétaire.

On trouvera ci-après les tableaux de répartition des exportations et des importations des pays et territoires associés ventilées d'une part selon les principaux pays fournisseurs ou clients et, d'autre part, selon les marchandises ou produits pour les années 1952 à 1957.

D'un point de vue global, les indices du volume des importations, d'une part, des exportations, d'autre part, font apparaître un développement sensible sauf en Polynésie Française.

INDICE du VOLUME du COMMERCE EXTERIEUR
(base 100 en 1949)

	:A.O.F.:	A.E.F.	:Madagascar:	Polynésie:	Togo	:Cameroun:	Congo Belge	Ruanda-Urundi
<u>A. IMPORT.</u>	:	:	:	:	:	:	:	:
1951	: 152	: 133	: 133	: 103	: 176	: 158	: 130	
1956	: 174	: 154	: 154	: 99	: 153	: 170	: 188	
<u>B. EXPORT.</u>	:	:	:	:	:	:	:	:
1951	: 97	: 109	: 109	: 98	: 169	: 116	: 110	
1956	: 166	: 195	: 195	: 91	: 200	: 164	: 141	

Les Etats membres considérés dans leur ensemble sont de loin les premiers fournisseurs et les premiers clients des pays et territoires associés à la Communauté. Cette situation résulte au premier chef de la position de l'Etat avec lequel ces pays ou territoires entretiennent des relations particulières, notamment dans les territoires français d'Afrique. Néanmoins la part des autres pays membres est importante comme clients au Cameroun (21% du total) en A.E.F. (17%) au Congo Belge (17%) et en Nouvelle Guinée (14%) et comme fournisseurs au Congo Belge (21% du total) et, à un moindre degré (8 à 10% du total), dans les territoires français d'Afrique ainsi qu'en Nouvelle Guinée.

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES 1957

PRODUIT	A.O.F.			Togo			A.E.F.		
	1.000: T	Millions: Fr.méto:	%	1.000: T	Millions: Fr.méto:	%	1.000: T	Millions: Fr.méto:	%
I. Produits agricoles									
===== Café (vert)	112	31.058	25,8	6,1	1.716	39,8	4,4	1.220	4
Cacao	66	12.636	10,4	3,1	712	16,4	2,4	522	1,7
Bananes	108	3.678	3	-	-	-	-	-	-
Caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coton (égrené)	-	-	-	2,0	408	9,4	33,9	8.782	28,5
Cisal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres fibres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tabacs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bois	263	3.900	3,2	-	-	-	788,8	12.182	42,8
Arachides	348	29.246	24,1	1,6	130	3	11,6	886	2,9
Huile d'arachides	99	17.020	14	-	-	-	-	-	-
Mandes palmistes	79	3.678	3	7,3	344	7,9	7,3	328	1,1
Huile de palme	{ 12	1.010	0,8	-	-	-	{ 3,8	{ 326	{ 1,1
Huile de palmiste	{			{			{		{
Courteaux	141	3.518	2,9	-	-	-	-	-	-
Animaux vivants	35	1.696	1,4	-	-	-	24,9	634	2
Coprah	-	-	-	3,7	246	5,6	-	-	-
Cañioc	-	-	-	6,6	262	6	-	-	-
Cuir et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caiz	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanille	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Légumes secs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	70	10.954	9,5	12,8	510	11,9	173,8	3.694	12
II. Produits minéraux									
===== Minerais de fer	1.019	1.546	1,2	-	-	-	-	-	-
Nickel (Min. fontes et Mattes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Minerais de chrome	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Graphite	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diamants (mill.de carats)	555	958	0,7	-	-	-	110,5	848	2,7
Or (Kgs)	-	-	-	-	-	-	942,4	384	1,2
Cuivre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plomb	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zinc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Manganèse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aluminium	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres minerais	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stroble	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L	2.907	120.898	100	43,2	4.328	100	1.051	30.806	100
===== =====									

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES 1957 (suite)

PRODUIT	Cameroun			Madagascar			Nouvelle Calédonie		
	1.000 : T	Millions : Fr.méto:	%	1.000 : T	Millions : Fr.méto:	%	1.000 : T	Millions : Fr.méto:	%
I. Produits agricoles									
Café (vert)	16,9	5.600	18,7	48,3	13.782	42,4	2,2	643	3,6
Cacao	53,5	11.528	38,4	-	-	-	-	-	-
Bananes	85,2	1.740	5,8	-	-	-	-	-	-
Caoutchouc	3,1	698	2,3	-	-	-	-	-	-
Coton (égrené)	9,4	2.536	8,5	-	-	-	-	-	-
Sisal	-	-	-	11	710	2,1	-	-	-
Autres fibres	-	-	-	5,4	872	2,6	-	-	-
Tabacs	0,8	292	0,9	4,2	1.996	6,4	-	-	-
Bois	122,6	1.992	6,6	-	-	-	-	-	-
Arachides	7,7	502	1,7	-	-	-	-	-	-
Huile d'arachides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amandes palmistes	13,9	678	2,3	-	-	-	-	-	-
Huile de palme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huile de palmiste	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tourteaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animaux vivants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coprah	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuir et peaux	-	-	-	2,8	588	1,8	-	-	-
Riz	-	-	-	21	1.912	5,8	-	-	-
Vanille	-	-	-	0,4	2.094	6,4	-	-	-
Légumes secs	-	-	-	15,8	1.084	3,3	-	-	-
Divers	32,8	4.442	14,8	101	8.724	27,1	202,7	409	2,3
II. Produits minéraux									
Minerais de fer	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nickel (Min. fontes et Mattes)	-	-	-	-	-	-	1.121,7	6.608	88,9
Minerais de chrome	-	-	-	-	-	-	61	918	5,2
Graphite	-	-	-	16,3	708	2,1	-	-	-
Diamants (mill. de carats)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Or (Kgs)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuivre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cobalt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zinc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Manganese	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres minerais	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L	346	30.008	100	226	32.470	100	1.388	17.578	100

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES 1957 (suite)

PRODUIT	Congo Belge et Ruanda-Urundi			Nouvelle Guinée (1956)			Somalie (1957)		
	1.000 T	Millions Fr. belge	%	1.000 T	Millions Fr. métro	%	1.000 T	Millions Somalos	%
I. Produits agricoles									
===== Café (vert)	67	2.917	12,5	-	-	-	-	-	-
Cacao	5	125	0,5	-	-	-	-	-	-
Bananes	36	73	0,3	-	-	-	42,5	46	59,8
Cacoutchouc	34	1.019	4,2	-	-	-	-	-	-
Coton (égrené)	40	1.287	5,5	-	-	-	0,5	1,6	2,1
Sisal	4	53	0,1	-	-	-	-	-	-
Autres fibres	0,1	6	-	-	-	-	-	-	-
Tabacs	0,1	6	-	-	-	-	-	-	-
Bois	161	416	1,7	0,4	-	-	17	3,6	4,6
Arachides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huile d'arachides	7	102	0,4	-	-	-	-	-	-
Amandes palmistes	31	177	0,6	-	-	-	-	-	-
Huile de palme	240	2.360	10,3	-	-	-	-	-	-
Huile de palmiste	89	269	1,1	-	-	-	-	-	-
Tourteaux	89	269	1,1	-	-	-	-	-	-
Animaux vivants	0,1	7	-	-	-	-	1,7	2	2,6
Coprah	-	-	-	5,1	2,4	9	-	-	-
Manioc	-	4	-	-	-	-	-	-	-
Cuir et peaux	16	40	0,1	-	-	-	2	6	8,2
Riz	16	47	0,1	-	-	-	-	-	-
Vanille	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Légumes secs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	98	2.029	9,5	3,5	4,6	17	19,3	17,5	22,7
II. Produits minéraux									
===== Minerais de fer	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nickel (Min. fontes et Mattes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Minerais de chrome	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Graphite	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diamants (mill. de carats)	15.193	1.537	6,3	-	-	-	-	-	-
Or (Kgs)	16.718	637	0,3	-	-	-	-	-	-
Cuivre	242	7.485	31,2	-	-	-	-	-	-
Cobalt	12	1.463	6,3	-	-	-	-	-	-
Zinc	50	549	2,2	-	-	-	-	-	-
Manganese	346	448	1,8	-	-	-	-	-	-
Etain	3	301	1,2	-	-	-	-	-	-
Autres minerais	98	743	3,1	363	20	74	-	-	-
Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L	1.531	23.959	100	372	27	100	81,9	76,7	100

* et maïs.

.../...

Principaux produits importés (1957)

	A. O. F.		Togo		A. E. F.		Cameroun	
	Millions	%	Millions	%	Millions	%	Millions	%
	T		T		T		T	
	Fr.méto		Fr.méto		Fr.méto		Fr.méto	
Tissus de coton	19	10,8	718	12,6	2,8	4,2	1.946	5,4
Automobiles et pièces détachées	22	7,9	294	5,1	7,1	7,4	2.162	5,9
Fer, fonte, acier	122	7,2	302	5,2	26,9	3,9	2.006	5,5
Machines et appareils mécan. et électriques	21	9,2	368	6,3	17,7	17,9	4.832	13,3
Produits pétroliers	480	5	424	7,3	128,1	6,6	1.102	3,1
Papier et applications	14	1,5	-	-	-	-	700	1,9
Ciment	-	-	218	3,7	91,9	2,7	696	1,9
Sucre	99	5,2	150	2,5	11,3	2,5	-	-
T O T A L	1.721	100	5.776	100	435,9	100	362,2	100

Principaux produits importés (1957) (suite)

	Madagascar	Congo-belge et Ruanda-Urundi	Nouvelle Guinée (1955)	Somalie								
	: Millions : Fr métr	: 1.000 : Fr. belge	: Millions : de Florins	: 1.000 : Millions : de Somalos								
	T	T	T	T								
Tissus de coton	4,5	4.482	3,6	10	1.166	5,5	0,9	8	8	14,0	13,3	12,2
Automobiles et pièces détachées	6,2	4.096	7,8	36	2.270	11,0	-	-	-	8,8	7,1	6,1
Fer, fonte, acier	47,2	4.302	8,2	244	2.816	13	5,6	8,6	8	20,3	4,4	3,7
Machines et ap- pareils mécan. et électriques	6,6	5.095	9,7	58	3.847	18	3	18,3	19	24	27,4	23,5
Produits pétro- liers	122,7	2.936	5,5	466	1.431	6	47	11,3	11	166	7,4	6,3
Papier et ap- plications	5,2	1.190	2,3	28	523	2,3	0,8	1,1	1	5,9	1,5	1,3
Girent	127,1	1.690	3,2	101	132	0,6	-	-	-	39	1,5	1,3
Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	0,8	0,7
T O T A L	468,5	52.315	100	1.682	21.298	100	117	94,8	100	539,6	116,8	100

REPARTITION PAR ORIGINE

des Importations dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (1952)
(en millions d'unités monétaires)

	A.O.F.	TOGO	A.L.F.	CAMEROUN	MADAGASCAR					
	000.000	%	000.000	%	000.000					
Pays membre avec lequel les territoires entretiennent des relations particulières	83.463	68,2	23.755	59,2	23.199	62,4	33.360	71,2		
Autres pays de la zone monétaire intéressée	12.071	9,9	369	7,9	2.116	5,2	2.065	5,6	2.032	4,3
Total zone monétaire intéressée	95.534	78,1	2.381	50,8	23.871	64,4	25.264	68,0	35.292	75,5
Autres pays membres de la C.E.F. (1)	6.604	5,3	514	11,1	4.099	10,0	2.748	7,3	2.967	6,4
Total C.E.F.	102.138	83,4	2.895	63,0	33.394	74,4	28.012	75,3	38.259	81,9
Zone Livre sterling	7.817	6,2	1.052	21,5	2.300	5,7	2.549	6,7	4.415	9,4
Autres U.E.P.	4.508	3,3	361	7,9	3.524	8,7	2.447	6,4	1.342	2,8
Zone \$	7.608	6,1	258	5,6	3.827	9,4	3.658	9,9	2.183	4,7
Autres devises	1.255	1,0	95	2,1	738	1,8	631	1,6	559	1,2
TOTAL	122.326	100,0	4.661	100,0	40.259	100,0	37.297	100,0	46.758	100,0

(1) et leurs T.O.M. ou zone monétaire

REPARTITION PAR ORIGINE

des Importations dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (1952) (suite)
(en millions d'unités monétaires)

	Nouvelle Calédonie		Autres T.O.M.		Congo-Belge et Ruanda-Urundi		Nouvelle Guinée (56)		Somalie	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membre avec lequel les territoires entretiennent des relations particulières	5.575	45,4	1.658	30,5	7.907	?	?	?	61,1	58,1
Autres pays de la zone monétaire intéressée	300	2,8	243	4,5	-	?	?	?	-	-
Total zone monétaire intéressée	3.875	49,2	1.901	35,0	7.907	39,0	?	?	61,1	58,1
Autre pays membres de la C.E.E. (1)	36	0,5	44	0,8	2.534	12,4	?	?	?	?
Total C.E.E.	3.911	49,7	1.945	35,8	10.441	51,4	?	?	?	?
Zone Livre sterling	1.982	25,0	998	18,3	3.024	14,9	?	?	19,7	39,1
Autres U.E.P.	200	2,5	54	1,0	817	3,9	?	?	?	?
Zone \$	1.612	20,3	2.187	40,3	5.161	25,6	?	?	?	?
Autres devises	200	2,5	358	4,6	862	4,2	?	?	?	?
TOTAL	7.905	100,0	5.442	100,0	20.305	100,0	62,5	100,0	105	100,0

- (1) et leurs T.O.M. ou zone Monétaire
(2) sauf équipement pétrolier
(3) zone sterling = surtout Australie

REPARTITION PAR CATEGORIE

des Importations dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (1 9 5 7)

(en millions d'unités monétaires)

	A.O.F.		Togo		A.E.F.		Cameroun		Madagascar	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membres avec lequel les territoires entre-tiennent des relations particulières	95.828	62,9	2.774	46,3	31.402	59,6	225.925	63,1	27.545	72,1
Autres pays de la zone monétaire intéressés	16.294	10,3	585	10,3	3.276	6,3	2.293	6,3	3.024	5,7
Total zone monétaire intéressée	112.119	72,2	3.359	58,6	34.678	65,9	25.218	69,4	40.569	77,8
Autres pays membres de la C.E.E. (1)	15.139	9,7	423	7,3	5.414	10,3	3.035	8,3	2.651	5,0
Total C.E.E.	127.258	81,9	3.782	65,9	40.092	76,2	28.253	77,7	43.220	82,8
Zone Sterling	9.712	6,2	1.240	21,4	2.098	4,0	1.655	4,6	2.732	5,2
Autres U.E.P.	5.581	3,6	526	9,0	3.612	6,9	3.087	8,5	1.403	2,6
Zone \$	9.712	6,2	124	2,0	5.292	10,5	2.163	5,9	1.816	3,5
Autres devises	3.222	2,1	103	1,7	1.142	2,4	1.140	3,3	3.139	5,9
Total	155.465	100	5.775	100	52.236	100	36.298	100	52.348	100

(1) et leurs F.O.M. ou zone monétaire

REPARTITION PAR ORIGINE

des Importations dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (1957) (suite) (suite)

(en millions d'unités monétaires)

	Nouvelle Calédonie		Autres T.O.M.		Congo Belge et Ruanda Urundi		Nouvelle Guinée (56)		Somalie	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membre avec lequel les territoires appartenant des relations particulières	8.315	49,7	1.831	30,5	7.466	34,2	35	54,7	50,3	42,7
Autres pays de la zone monétaire intéressée	370	2,4	306	5,1	-	-	-	-	-	-
Total zone monétaire intéressée	8.685	52,1	2.137	35,6	7.466	34,2	35	54,7	50,3	42,7
Autres pays membres de la C.E.E. (1)	335	2,0	175	2,9	4.169	19,1	4	6,3	1,3	1,1
Total C.E.E.	9.020	54,1	2.312	38,5	11.635	53,3	39	61,0	51,6	43,3
Zone Sterling	3.845	22,8	1.101	18,7	3.347	15,4	0,8 (3)	1,3	2	1,7
Autres U.E.P.	591	3,7	88	1,6	1.299	5,9	1	1,6	3	2,7
Zone \$	1.836	10,8	2.278	38,9	3.897	17,8	5,2	8,2	14	12,0
Autres devises	1.459	8,6	136	2,3	1.629	7,6	17,8	27,9	46,4	39,8
Total	16.751	100	5.915	100	21.807	100	63,8	100	117	100

(1) et leurs P.O.M. ou zone monétaire
 (2) sans équipement pétrolier
 (3) zone sterling + surtout Australie

REPARTITION PAR DESTINATION

des Exportations des Pays et Territoires d'outre-mer (1952)

(en millions d'unités monétaires)

	A.O.F.		Togo		A.E.F.		Cameroun	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membre avec lequel les territoires entretiennent des relations particulières	56.534	70,4	2.846	68,0	15.642	76,6	11.298	51,2
Autres pays de la zone monétaire intéressée	8.036	9,9	108	2,6	1.309	6,4	916	4,1
Total zone monétaire intéressée	64.570	80,3	2.954	70,6	16.951	83,0	12.214	55,2
Autres pays membres de la C.F.E.(1)	7.594	9,5	804	19,5	1.412	6,8	6.271	28,4
Total C.F.E.	72.164	89,8	3.758	90,1	18.363	89,9	18.485	83,7
Zone sterling	2.905	3,6	323	8,0	1.483	7,2	1.996	4,5
Autres UEP	2.252	2,8	8	0,1	376	1,8	525	2,4
Zone \$	1.939	2,4	-	-	53	0,3	1.634	7,4
Autres devises	1.129	1,4	73	1,8	180	0,9	443	2,0
Total	80.389	100,0	4.162	100,0	20.455	100,0	22.083	100,0

(1) y compris leurs territoires dépendants ou zone monétaire.

REPARTITION PAR DESTINATION

des Exportations des Pays et Territoires d'outre-mer (1952)

(en millions d'unités monétaires)

	Madagascar		Nouvelle-Calédonie		Autres T.O.M.	
	ooo.ooo	%	ooo.ooo	%	ooo.ooo	%
Pays membre avec lequel les territoires entretiennent des relations particulières	22.750	68,8	4.239	69,3	1.846	62,3
Autres pays de la zone monétaire intéressée	4.909	15,0	103	1,7	62	2,1
Total zone monétaire intéressée	27.479	83,9	4.342	71,0	1.908	64,4
Autres pays membres de la C.E.E. (1)	566	1,7	135	2,1	8	-
Total C.E.E.	28.045	85,6	4.487	73,1	1.916	64,2
Zone sterling	2.714	8,3	93	1,5	53	1,8
Autres UEP	117	0,4	277	4,6	4	-
Zone \$	1.555	4,7	773	12,8	250	8,5
Autres devises	324	1,0	485	8,0	713	24,3
Total	32.755	100,0	6.055	100,0	2.936	100,0

(1) y compris leurs territoires dépendants ou zone monétaire.

REPARTITION PAR DESTINATION

des Exportations des Pays et Territoires d'outre-mer (1952)
(en millions d'unités monétaires)

	Congo-Belge et Ruanda-Urundi		Nelle.-Guinée		Somalie	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membre avec lequel les territoires entretiennent des relations particulières	4.877	23,8	2,4	21,1	38,8	83
Autres pays de la zone monétaire intéressée	-	-	-	-	-	-
Total zone monétaire intéressée	4.877	23,8	2,4	21,1	38,8	84
Autres pays membres de la C.E.E. (1)	6.770	32,9	?	-	?	-
Total C.E.E.	11.647	56,7	?	-	?	-
Zone sterling	2.285	11,1	?	-	?	-
Autres UEP	1.175	5,7	?	-	?	-
Zone \$	5.326	25,7	?	-	?	-
Autres devises	157	0,8	?	-	?	-
Total	20.590	100,0	11,4	100,0	46,1	100,0

(1) y compris leurs territoires dépendants ou zone monétaire.

Des Exportations des Pays et Territoires d'Outre-Mer (1957)

(en millions d'unités monétaires)

	A.O.F.		Togo		A.E.F.		Cameroun		Madagascar	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membres avec lequel les territoires entre-tiennent des relations particulières	83.919	69,5	3.674	85	18.729	60,5	17.279	57,7	19.095	58,8
Autres pays de la zone monétaire intéressée	11.638	9,6	180	4,2	1.662	5,4	2.302	7,7	3.925	12,0
Total zone monétaire intéressée	95.557	79,1	3.854	89,2	20.391	66,1	19.581	55,4	23.020	70,8
Autres pays membres de la C.E.E. (1)	7.639	6,3	65	1,5	5.456	17,8	6.450	21,5	1.324	4,1
Total C.E.E.	103.196	85,4	3.919	90,7	25.847	83,7	26.031	86,9	24.344	74,9
Zone Sterling	5.709	4,7	221	5,1	2.208	7,5	552	1,7	1.366	4,3
Autres U.E.P.	1.448	1,2	8	-	555	1,8	564	1,9	115	0,4
Zone \$	8.402	6,9	180	4,2	1.353	4,5	1.953	6,5	117	19,0
Autres devises	2.177	1,8	-	-	763	2,5	908	3,0	528	1,6
Total	120.932	100,0	4.328	100,0	30.806	100,0	30.008	100,0	32.470	100,0

(1) y compris leurs territoires dépendants en zone monétaire

REPARTITION PAR DESTINATION

des Exportations des Pays et Territoires d'Outre-Mer (1957) (suite)

(en millions d'unités monétaires)

	Nlle Calédonie		Autres T.O.M.		Congo Belge (4) Ruanda-Urundi		Nlle.-Guinée 1956 (2)		Somalie	
	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%	000.000	%
Pays membre avec lequel les territoires entretiennent des relations particulières	10.806	60,7	2.257	60,0	5.661	23,5	4,5	17,5	58	75,4
Autres pays de la zone monétaire intéressée	64	0,4	73	0,5	-	-	-	-	-	-
Total zone monétaire intéressée	10.870	61,4	2.330	60,5	5.661	23,5	4,5	17,5	58	75,4
Autres pays membres de la C.E.E. (1)	-	-	220	1,5	8.105	33,3	1,0	3,9	0,1	0,1
Total C.E.E.	10.870	61,1	2.550	62,0	13.766	57,0	5,5	21,4	58,1	75,5
Zone Sterling	771	5	466	3,0	2.769	11,4	0,3(3)	1,2	-	-
Autres U.E.P.	-	-	9	-	2.036	8,4	?	?	-	-
Zone \$	270	1,6	350	2,5	5.571	22,7	0,1	0,4	0,7	0,9
Autres devises	5.668	32,3	1.287	32,5	109	0,5	1,4	5,4	18,2	23,6
Total	17.579	100,0	14.662	100,0	24.252	100,0	25,7(2)	100,0	77	100,0

(1) Y compris leurs territoires dépendants en zone monétaire
 (2) Pétrole exclu, sauf dans le total
 (3) Zone sterling, surtout Australie
 (4) statistiques de change

Parmi les pays tiers ceux qui appartiennent à la zone dollar - et particulièrement les U.S.A. - et - à un degré moindre - à la zone sterling - occupent une place appréciable particulièrement au Congo Belge.

Si l'on considère l'évolution des courants d'échanges entre les années 1952 et 1957 on constate que la part de l'ensemble des pays membres dans les importations des pays et territoires d'associés s'est accrue partout sauf en Afrique Occidentale Française, celle de l'Etat membre responsable diminuant en Afrique Occidentale Française et au Congo Belge tandis que celle des autres Etats membres augmentait partout sauf au Togo et à Madagascar. En ce qui concerne les pays tiers on note une régression de la position de la zone sterling et de la zone dollar et une amélioration des autres.

Pour ce qui est des exportations des pays et territoires associés l'évolution a été différente. Sauf au Cameroun la part des pays de la Communauté considérés dans leur ensemble a diminué. (AOF, AEF, Madagascar) ou est restée stationnaire sauf en AEF et à Madagascar et cette situation est surtout imputable à la réduction relative des achats des pays autres que l'Etat responsable. Parmi les pays tiers ceux de la zone dollar ont augmenté leurs achats, sauf au Congo Belge et au Cameroun, ceux de la zone sterling n'améliorant leur position qu'en Afrique Occidentale Française.

La balance commerciale de la grande majorité des pays et territoires associés est déficitaire. Cette situation est fréquente dans les pays en voie d'équipement accéléré, elle marque le besoin d'aide financière extérieure. Seule la Nouvelle Calédonie ainsi que le Congo Belge et le Ruanda Urundi - du point de vue des statistiques du commerce extérieur ces deux derniers ne peuvent être distingués, - font exception; il vaut d'être noté qu'il s'agit de pays dont les exportations comportent une proportion importante de produits minéraux dont les sources sont relativement rares dans le monde (nickel, cuivre, etc...). Ainsi se trouve confirmée l'importance des termes de l'échange (terms of trade) pour l'économie des pays et territoires considérés.

La structure commerciale de ces pays et territoires se caractérise par une forte concentration du commerce extérieur au stade final, encore qu'une tendance contraire puisse être observée en plusieurs régions (Sénégal et Madagascar notamment) où les moyennes et parfois même les petites entreprises multiplient les contacts directs avec les fournisseurs. Néanmoins la concentration du commerce import-export demeure pour le moment et malgré l'implantation croissante - surtout dans les territoires français - de firmes spécialisées dans telle ou telle branche, l'une des caractéristiques de l'économie des pays et territoires associés.

L'orientation des échanges cependant résulte moins de cette situation - les grandes maisons de commerce ont un caractère international marqué - que du régime même du commerce extérieur reflet de la politique économique générale et, en dernière analyse, de la situation monétaire.

b) Régime du commerce extérieur

S'agissant du régime tarifaire il faut tout d'abord distinguer nettement les droits de douane qui présentent un caractère discriminatoire et les droits fiscaux qui, perçus à l'entrée ou à la sortie frappent les marchandises sans discrimination d'origine ou de destination et ont éventuellement pour corollaire des droits équivalents frappant les produits similaires fabriqués dans les territoires mêmes.

Les droits fiscaux ainsi définis n'ont aucun caractère protecteur.

S'agissant des droits de douane il faut distinguer plusieurs catégories parmi les pays et territoires associés.

Les uns sont, par le jeu d'obligations internationales, astreints à un système non discriminatoire. Tel est le cas des territoires sous tutelle (Ruanda Urundi, Togo, Cameroun, Somalie sous tutelle administrée par l'Italie) et des pays auxquels s'applique le régime du bassin conventionnel du Congo (Congo Belge - et, pour partie, Ruanda-Urundi - et A.E.F. - le régime du bassin Conventionnel ayant été étendu par décision administrative à l'ensemble de ce groupe des territoires).

Les autres échappent à cette obligation et demeurent maîtres de leur tarif douanier. Il s'agit de la Nouvelle Guinée Néerlandaise et des territoires autres que le Cameroun et le Togo entretenant avec la France des relations particulières.

Pour ces derniers le tarif douanier est voté par les Assemblées élues et soumis à l'approbation du Gouvernement Français qui n'a cependant pas le droit d'initiative en la matière.

Dans certains des territoires entrant dans cette catégorie l'application du tarif douanier est suspendue. Tel est le cas de Madagascar et des Comores. Dans les autres le niveau du tarif est, en règle générale, inférieur à celui du tarif métropolitain.

C'est donc moins le régime tarifaire qui explique les courants d'échanges que les dispositions liées à la situation monétaire. Les procédures comme les compétences découlent directement du régime et des institutions de la zone monétaire à laquelle appartiennent les pays ou territoires intéressés.

6°) Monnaie - crédit

a) Organisation Générale

Chacun des pays et territoires associés à la Communauté appartient à la même zone monétaire que l'Etat membre avec lequel il entretient des relations particulières. A l'intérieur de la zone monétaire peuvent exister des unités de compte différentes (francs CFA, CFP ou franc congolais, Somalo) mais les monnaies particulières sont convertibles entre elles de façon illimitée et les transferts sont libres. Il n'y a donc aucun obstacle d'ordre monétaire aux échanges.

Les modalités de gestion des zones monétaires font apparaître de sensibles différences qui se marquent dans le régime du commerce extérieur des territoires considérés et s'expliquent par la situation de la zone monétaire vis-à-vis de l'extérieur aussi bien que par la politique générale de l'Etat membre responsable à l'égard des pays et territoires rattachés.

Le Congo Belge, le Ruanda-Urundi, la Nouvelle Guinée Néerlandaise connaissent peu de restrictions dans leurs échanges extérieurs et ne bénéficient guère de facilités particulières pour le placement de leurs productions sur le marché de l'Etat membre avec lequel ils entretiennent des relations particulières. L'économie de ces pays est donc largement et directement tributaire du niveau des marchés mondiaux.

Les territoires français ainsi que le Togo et le Cameroun participent, par contre, à la zone franc dont l'organisation est centralisée. Les devises des pays et territoires membres sont mises en commun et gérées par le fonds de stabilisation des changes ; les licences d'importation sont attribuées par le Pouvoir Central en fonction de la situation monétaire de la zone considérée dans son ensemble. Divers assouplissements à la réglementation générale ont cependant été apportés en considération des besoins particuliers des territoires, dont les productions bénéficient par ailleurs de facilités d'écoulement et de prix à l'intérieur de la zone.

La Somalie sous tutelle administrée par l'Italie bénéficie de divers avantages pour l'écoulement de certaines de ses productions en Italie.

b) - Circulation monétaire.

L'importance relative de la circulation fiduciaire et de la monnaie scripturale est fonction de la part prise par la population locale dans le secteur monétaire de l'économie.

A cet égard le tableau ^{suivant} permet de constater de notables différences entre des territoires voisins comme l'A.E.F. et le Congo Belge. Dans le premier la production familiale autochtone est prédominante, tandis que dans le second l'exploitation européenne moderne est relativement répandue. Le fait se traduit dans la composition de la circulation monétaire

	Congo Belge et Ruanda- Urundi 1957 (Milliards de francs)	Nouvelle Guinée 1956 (Millions de francs florins)	A.O.F. Togo 1957 (Millions de francs CFA)	A.E.F. (Milliards de francs C.F.A.)	Cameroun (Milliards de francs C.F.A.)	Madagascar (Milliards francs C.F.A.)
Monnaie fiduciaire	5,7	20,1	46,8	15,3	12,3	21,6
Monnaie scripturale	16,3	6,7	25,7	11,5	10,8	17,8
Stock monétaire total	22,-	26,8	72,5	26,8	23,2	39,4

6) Epargne

L'évaluation de l'épargne dans les pays et territoires associés est difficile. Une thésaurisation, souvent importante, existe qui s'explique par des considérations traditionnelles ou sociales. En outre la structure et les habitudes familiales n'encouragent pas les dépôts auprès des banques ou des Caisses d'Epargne. Un effort important a cependant été réalisé au cours des dernières années pour améliorer cette situation. Des résultats appréciables ont été obtenus, notamment au Congo Belge, encore qu'il convienne d'observer que dans ce territoire 70 % environ des dépôts auprès des Caisses d'Epargne sont le fait non pas des particuliers mais d'organismes administratifs publics ou para publics qui, dans d'autres territoires, déposent leurs disponibilités auprès des banques ou du Trésor Public.

MONTANT DES DEPOTS auprès des Caisses d'Epargne

Congo Belge Ruanda Urundi	A.O.F.	TOGO	CAMEROUN	A.E.F.	MADAGASCAR	NOUVELLE CALEDONIE
1955 (Milliards de francs locaux)						
1658	794	49	152	129	484	403

Quoiqu'il en soit ce sont encore les entreprises locales qui représentent la source principale d'épargne privée. Il est difficile de la mesurer.

Organisation du crédit

L'armature du crédit a été progressivement complétée dans les pays et territoires d'Outre-Mer et comprend en général à l'heure actuelle toute une gamme d'institutions publiques, semi-publiques ou privées, sauf en Nouvelle Guinée où n'existe encore qu'un système bancaire très sommaire. Parallèlement à ce développement la fonction de banque d'émission est de plus en plus séparée des activités d'ordre commercial.

Le contrôle du crédit est assuré dans chaque territoire par la Banque d'Emission suivant des modalités inspirées de la réglementation métropolitaine. Dans la zone franc, le Comité Monétaire de la zone franc coordonne cette tâche pour l'ensemble de la zone.

Le réseau bancaire existant dans les pays et territoires d'Outre-Mer est schématisé ci-dessous :

Nombre de guichets

Congo Belge et Ruanda Urundi	A.O.F. TOGO	A.E.F.	CAMEROUN	MADAGASCAR	NOUVELLE CALEDONIE
53	85	52	33	42	2

Outre le crédit privé, il existe une série d'institutions particulières, de caractère coopératif ou public qui s'occupent de certains crédits spécialisés, surtout en matière agricole. Les organismes de crédit agricole existent depuis 1930 et se sont fort développés dans les territoires français de l'A.O.F. et de Madagascar où les entreprises autochtones tiennent généralement une plus grande place que dans les autres territoires. Il existe aussi des sociétés de crédit social à compétence très générale destinées à distribuer du crédit aux coopératives, aux petites entreprises et des prêts immobiliers aux particuliers. Au Congo Belge et au Ruanda Urundi par contre, le crédit spécialement destiné aux producteurs autochtones est moins développé. Il est assuré par le Fonds spécial de crédit agricole et le Fonds d'avance (alimentée par des dotations budgétaires) ou par les Caisses administratives de chefferies. La caisse d'Epargne s'engage dans cette voie très progressivement.

La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (C.C.F.O.M.) organisme d'intérêt public, doté de l'autonomie financière, met à la disposition des collectivités locales (territoires, municipalités, etc...) et, éventuellement et sous certaines conditions, aux entreprises privées sous forme de prêts à des conditions favorables les moyens nécessaires au financement des investissements. Les ressources de la Caisse Centrale sont constituées par le capital de cet organisme, le résultat de ses opérations et, surtout, par les avances du Trésor français. Il n'existe pas d'organisme comparable dans les autres pays ou territoires associés.

7° Les investissements

Il est difficile de fournir avec précision des indications comparables concernant le montant total des investissements dans les divers pays et territoires d'Outre-Mer. De plus les chiffres disponibles ne tiennent généralement pas compte de la formation de capital au sein de l'économie autochtone traditionnelle (habitations, extensions des cultures, amélioration agricole) qui représente une part importante des investissements dans les territoires où l'activité économique indigène domine comme en A.O.F. Cette lacune statistique minimise systématiquement, quelque dans une mesure difficile à apprécier, l'effort réel d'investissement.

a/ Taux d'investissement

Les taux d'investissement, c'est-à-dire le rapport entre l'investissement et le produit national brut n'ont été évalués, avec les réserves qui s'imposent que pour le Congo Belge et l'ensemble A.O.F. A.E.F. - Cameroun. Ces taux sont fort élevés au Congo Belge puisqu'ils varient de 25 à 35 % mais ont tendance à se réduire en ces dernières années en raison de la part grandissante des dépenses de consommation. Dans les territoires français, le taux est d'environ 20 %, ce qui est encore élevé.

Il n'existe pas d'estimation pour le Ruanda Urundi, la Somalie la Nouvelle Guinée, Madagascar, le Togo et les autres petits territoires français. Il semble que les taux n'y dépassent pas 20 % et n'atteignent même généralement pas ce niveau.

b/ Investissements publics ou privés

La part respective des investissements publics et privés dépend à la fois de l'orientation de la politique économique en vigueur dans le territoire, du degré de développement déjà atteint par l'économie (notamment du secteur européen, du marché des capitaux, du niveau des revenus, etc...) et des diverses autres circonstances de temps et de lieu. La proportion d'investissements publics est la plus élevée en Somalie (73 % au total) et apparaît plus large dans les pays et territoires français (46 % en 1955) qu'au Congo Belge (37 % en 1956)

c/ Les investissements privés

La plus grande incertitude règne sur le montant des investissements privés en raison de l'absence générale de contrôle des transferts à l'intérieur des zones monétaires et aussi de la très grande part qui revient à l'autofinancement.

Ces investissements privés présentent un certain nombre de caractéristiques communes :

a) la part de l'autofinancement est considérable, qu'elle soit le fait des entreprises européennes qui font assez peu appel à des capitaux frais sur le marché financier, ou des entreprises autochtones pour lesquelles l'autofinancement est presque le seul mode de financement.

b) la part du financement d'origine locale va croissant. Elle est déjà considérable au Congo Belge (de 60 à 70 %) et elle augmente dans les territoires français.

c) Il reste cependant que les ressources locales sont toujours insuffisantes et que tous ces territoires ont un besoin absolu de capitaux extérieurs. Seul l'afflux de capitaux métropolitains ou étrangers est susceptible de maintenir le rythme actuel du développement économique ou de l'accélérer. De plus, ces capitaux extérieurs jouent un rôle important dans l'équilibre des balances des paiements. (Cf. ci-dessus balance commerciale).

d) Les capitaux métropolitains prennent une part très largement majoritaire dans l'afflux de capitaux extérieurs.

1) Le rôle des capitaux étrangers (extérieurs à la zone monétaire) est généralement réduit : 1 à 3 % dans la zone française, moins de 10 % au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.

2) cette prédominance des capitaux métropolitains et l'absence de marché financier local expliquent le rôle des bourses métropolitaines (Paris, Amsterdam, Bruxelles, Anvers).

4/ Les investissements publics

Dans tous les pays et territoires existent des plans d'équipement publics qui reflètent la préoccupation commune d'intervenir dans l'effort d'investissement afin de hâter le progrès économique et social.

Les investissements publics se présentent différemment dans les divers territoires soit à cause de l'origine des fonds utilisés, soit à cause de l'orientation des dépenses.

1/ Financement des investissements publics

sauf l'apport généralement minime (au Congo Belge) ou même inexistant (au Ruanda-Urundi, en Somalie et dans les territoires français et néerlandais) d'un boni du budget ordinaire, les budgets d'équipement sont alimentés par emprunts, ou par des subventions métropolitaines.

Le Congo Belge finance la quasi-totalité de son budget extraordinaire au moyen d'emprunts placés soit sur le marché local, soit sur le marché belge, soit encore sur les marchés européen (Suisse), américain ou international (B.I.R.D.). La Ruanda-Urundi finance son budget extraordinaire au moyen d'avances de l'Etat belge (récupérables en principe) et d'avances du Trésor Congolais.

La Somalie et la Nouvelle Guinée dépendent entièrement de dons de leur métropole.

Pour les territoires français, la loi du 30 avril 1946 a précisé les objectifs et les moyens d'une vaste politique d'investissements et créé les mécanismes de financement que constituent le Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (F.I.D.ESS.) et la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (C.C.F.O.M.) Le FIDES comprend une section générale dont le rôle s'étend à l'ensemble de l'Union Française où elle finance les travaux de recherche, les études et les participations de l'Etat dans les grandes sociétés d'économie mixte et une section locale par territoire qui s'occupe de l'infrastructure économique (transports, communications), du développement direct de la production et de l'équipement social.

Le financement de ces programmes a été assuré de la façon suivante :

Période 1949 - 1953	(Section Générale : Etat 100 %
	(Sections locales (programmes économiques (Etat 50 %
	((Territ. 50 %
	((programmes sociaux (Etat : 66 %
	((Territ. : 34 %
Période 1953 - 1957	(Section générale : Etat : 100 %
	(Sections locales jusqu'en 1955 (Etat : 75 %
	(Territ. : 25 %
	Depuis 1956 (infrastructure Etat 75 %
	(Ter. 25 %
	(Autres secteurs :
	Etat 100 %

Il est à noter que la quasi-totalité de la contribution des territoires a été financée par des avances à long terme et à très faible taux d'intérêts de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, soit encore au moyen de capitaux métropolitains

ii/ Orientation des investissements publics

L'orientation des dépenses consacrées à l'équipement est fonction de la situation humaine, économique et sociale de chaque territoire particulier. C'est ainsi par exemple que la part des dépenses consacrées à l'Agriculture est particulièrement forte dans les territoires français surtout en A.O.F., celle consacrée à l'énergie électrique est particulièrement forte dans les territoires belges. De façon générale, le Congo Belge et le Ruanda Urundi insistent plus sur l'infrastructure non directement productive (transports) que les territoires français qui consacrent une plus large part du programme aux activités productives, spécialement agricoles, forestières ou à l'élevage.

.../...

ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (1947 - 1957)

Dépenses	Sections outre-mer du FIDES								
	(1° + 2° plan) Millions Frs métrés								
Secteur	A.O.F.	A.E.F.	Cameroun	Togo	Madagascar	Autres territoires	Congo-Belge Pl. décentralisé 1956	Ruanda-Urundi (Millions de frs belges)	Somalie Mill. de somalos
Agriculture	35.389	9.866	9.297	1.083	5.686	2.259	1.400	62	31
Hydraulique	166	-	1.958	-	7.911	54	-	-	-
Forêts	2.790	1.909	699	379	924	184	183	38	-
Elevage	14.361	3.744	913	128	1.749	546	301	62	24
Pêche/chasse	1.045	318	499	-	121	712	128	15	-
Mines (cartographie, hydrologie, géologie, géodésie)	129	145	84	-	82	59	237	139	-
Industrialisation	10	701	146	-	38	-	-	-	8
Electricité	5.701	1.601	2.198	-	254	1.685	5.690	1.088	-
Total Production	59.591	18.285	15.793	1.590	16.765	5.497	7.939	1.404	63
Chem. de fer	19.555	3.461	6.810	700	6.643	1.032	4.768	-	-
Routes & Ponts	47.907	28.479	21.642	951	13.705	3.956	6.869	1.023	31
Ports & trav. mar.	30.307	2.823	8.996	126	7.770	4.892	1.004	-	-
Voies navig.	2.066	3.065	245	-	2.365	-	6.404	62	-
Aéronautique	3.761	3.400	2.578	24	2.262	1.578	1.810	158	-
Entreposage & cons. prod.	-	-	-	-	-	-	118	25	-
Télécommunic.	6.266	2.661	1.932	356	2.277	1.549	656	19	-
Météorologie	-	-	-	-	-	-	105	1	-
Total infrastructure	109.822	47.894	42.202	2.157	35.012	13.069	21.734	1.288	31
Santé	11.822	7.900	3.077	267	4.858	2.790	2.179	422	-
Enseignement	11.785	4.284	2.999	210	3.876	2.025	2.895	260	-
Urbanisme habitations travaux rur.	17.063	3.946	3.368	672	1.420	4.599	13.747	1.101	3
Tot. dép. soc.	40.805	16.130	9.444	1.149	35.292	9.414	18.821	1.784	3
Total général	(1) (2) 213.586	78.604	67.899	4.955	62.393	29.299	(3) 49.524	(4) 4.604	97

- (1) Y compris les dépenses générales non reprises sur le tableau
 (2) Il faut ajouter pour l'ensemble des P.T.O.M. français le montant des dotations couvertes dans le cadre des deux plans à la section générale du FIDES
 1° Plan 42.566 millions de Fr. métré
 2° Plan 64.572 millions de Fr. métré
 au total : 107.138 millions de Fr. métré
 (3) Y compris 1.030 millions pour la recherche scientifique (Iméac, Irsac) non repris dans le tableau
 (4) Y compris 128 millions pour la recherche scientifique (Iméac, Irsac) non repris dans le tableau.